

vivre bien vivre pleinement

Les Compagnies Loblaw Limitée

Rapport annuel 2021





~ 850

produits de marques contrôlées
lancés



59

produits à base de plantes de marque
contrôlée introduits, portant à 101 le
nombre total de produits



+ de 1 milliard

valeur des points PC Optimum^{MC}
échangés par les clients



4,9 millions

nombre de vaccins contre la
COVID administrés



3,4 millions

nombre de tests ou de dépistages
contre la COVID effectués



~ 170 %

croissance des produits liés aux services
pharmaceutiques



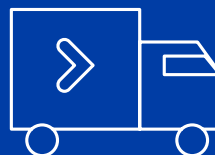
3,1 milliards \$

produits issus du commerce électronique
enregistrés au cours de l'année



200 %

augmentation du nombre de produits
offerts en ligne



50 %

proportion de Canadiens qui ont désormais
accès au service de livraison PC Express^{MC}



Les clients peuvent compter sur nous

Table des matières

- 2 Nos magasins
Nos collègues
Notre stratégie
- 4 Faits saillants financiers
- 5 Message du Président du Conseil
- 8 Priorités environnementales, sociales et de gouvernance
- 10 Nos divisions
- 12 Nos catalyseurs
- 14 Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
- 16 Conseil d'administration
- 16 Équipe de direction
- 17 Revue financière

En 2021, notre résilience a sérieusement été mise à l'épreuve, alors que nous avons dû composer avec une autre année particulièrement complexe en raison de la pandémie. Malgré un contexte inhabituel et en constante évolution, nos magasins ont su une fois de plus se démarquer, en devenant pour tant de gens partout au pays des repères familiers, dignes de confiance et réconfortants. Nous avons démontré aux Canadiens qu'ils pouvaient compter sur nous pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux en matière d'alimentation et de santé, tout en jouant un rôle déterminant afin de les aider à traverser la pandémie, notamment en leur proposant différents services, comme le dépistage de la COVID et la vaccination. Tout cela nous a permis de réaliser notre raison d'être, soit aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, de manière unique et novatrice et au terme de nombreux efforts. À tous nos collègues et employés d'un bout à l'autre du pays, merci pour tout ce que vous avez fait pour servir vos communautés. À nos clients, merci d'avoir continué à nous accorder votre confiance.

Nos magasins Nos collègues Notre stratégie

En tant qu'organisation résolument axée sur sa raison d'être, nous avons à cœur d'aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}. Cet engagement se reflète dans la façon dont nous exploitons nos magasins et nos pharmacies au quotidien, ainsi que dans la façon dont nous mettons en œuvre notre stratégie organisationnelle à long terme.

Une passion pour le client et la recherche constante d'une approche véritablement axée sur ce dernier sont au cœur de notre stratégie. Cette passion se vit chaque jour au sein de nos cinq divisions opérationnelles (Escompte, Marché, Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}, PC Finance^{MD} et Joe Fresh^{MD}) et guide nos trois priorités stratégiques : Commerce en ligne convivial, Soins de santé connectés et Paiements et récompenses. Pour mener à bien ces priorités, il faut pouvoir compter sur des talents exceptionnels et des résultats financiers stables, obtenus grâce à nos connaissances fondées sur des données, notre excellence en matière de processus et d'efficacité, ainsi que notre engagement à être les meilleurs dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de la beauté. Toutes nos décisions sont guidées par nos valeurs ÊTRE, les principes à la base de notre culture et notre engagement envers la durabilité environnementale, la responsabilité sociale et les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Commerce en ligne convivial

Nous sommes un détaillant omnicanal. Nous sommes très fiers d'exploiter plusieurs bannières comptant parmi les plus importantes au pays tout en offrant aux Canadiens l'expérience numérique de pointe à laquelle ils s'attendent aujourd'hui.

Paiements et récompenses

Grâce aux données provenant de millions d'interactions avec nos clients chaque semaine, nous offrons une expérience unique au pays en matière de fidélisation, grâce à nos offres personnalisées, nos services financiers et les récompenses que nous remettons à nos clients.

Soins de santé connectés

Nous offrons aux Canadiens une expérience de santé omnicanale intégrée et souhaitons devenir pour eux une porte d'entrée aux services de santé et de bien-être, en mettant les patients en contact avec les fournisseurs de soins de santé tant en personne par l'entremise de notre réseau de plus de 1 800 pharmacies qu'en ligne par l'entremise de l'appli *PC Santé*.

Excellence en matière de processus et d'efficacité

Notre stratégie ambitieuse nous force à investir maintenant dans des initiatives à long terme. Pour y parvenir efficacement, nous veillons à contrôler rigoureusement nos dépenses et à faire preuve de discipline en matière de processus dans l'ensemble de notre organisation.

Connaissances fondées sur des données

La façon dont nous recueillons, comprenons et utilisons nos données évolue de manière à pouvoir aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}. Nous considérons les données comme un atout stratégique et utilisons ces renseignements pour mieux connaître nos clients et leur fournir des produits et services de valeur.

Être les meilleurs en matière d'alimentation, de santé et de beauté

Nous proposons une variété de magasins d'alimentation répondant à tous les goûts et à tous les budgets, nous exploitons le plus important réseau de pharmacies au pays, nous offrons un accès à plus de 5 000 professionnels de la santé et du bien-être, et nous demeurons une destination beauté de choix pour les Canadiens.



3

des 10 plus grandes marques au pays :
le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD} et
Délices du Marché^{MC}

Paul aide les malentendants

Paul Anthraper, directeur de district pour les magasins franchisés de la division Marché du Nord de l'Ontario, en partenariat avec l'Association des malentendants canadiens, a installé une nouvelle technologie en matière de prothèse auditive de type boucle magnétique ou « T-Coil » dans ses magasins afin que les clients ayant des appareils auditifs puissent communiquer plus facilement avec le personnel. Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« C'est une façon d'améliorer l'expérience en magasin et de mieux communiquer avec les clients qui ont des prothèses auditives. L'inclusion est si importante. »

PAUL ANTHRAPER



La beauté au bout des doigts

Rayelyn Izzo, spécialiste beauté dans un Shoppers Drug Mart^{MD} de Calgary, en Alberta, adore la nouvelle plateforme Beauté MAINTENANT^{MC}. Elle peut communiquer avec les clients par clavardage, par courriel et par message texte pour leur offrir des consultations et leur recommander des produits. Cette nouvelle plateforme s'est avérée particulièrement utile pendant les restrictions liées à la pandémie. Merci d'utiliser de nouvelles façons de communiquer avec vos clients, Rayelyn! Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« Les clients l'adorent, parce qu'elle est conviviale. Et nos fournisseurs l'adorent, car nous pouvons partager l'information chaque jour ou chaque semaine, c'est tout simplement incroyable. »

RAYELYN IZZO



Faits saillants financiers

+0,3 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL

+5,0 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DES PHARMACIES AU DÉTAIL

+2,1 %

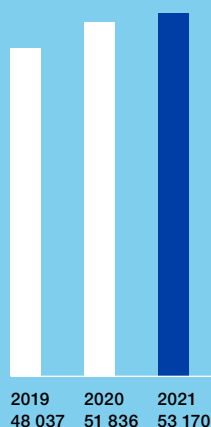
AVANT DU MAGASIN

+8,4 %

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

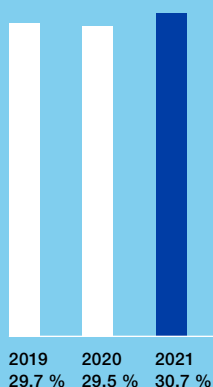
+2,6 %

PRODUITS³
(en millions \$)



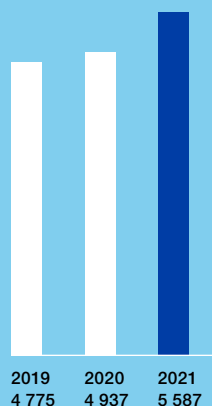
30,7 %

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL^{1,3}



+13,2 %

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA CONSOLIDÉ^{1,2,3}
(en millions \$)



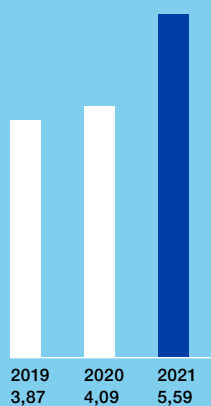
10,5 %

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA CONSOLIDÉ^{1,2,3}



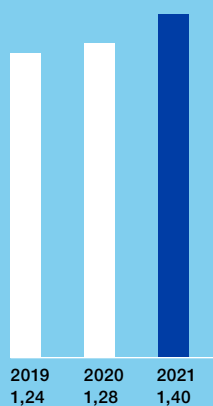
+36,7 %

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE^{1,2,3}
(\$)



+9,4 %

DIVIDENDE DÉCLARÉ PAR ACTION ORDINAIRE
(\$)



¹ Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du Rapport annuel 2021 – Revue financière.

² Les résultats de 2019 ont été retraités afin de se conformer à la nouvelle politique de l'exercice en cours sur les mesures financières non conformes aux PCGR en vigueur depuis 2021.

³ Compte non tenu de l'impact de la 53^e semaine de 2020.

Message du Président du Conseil

En 2021, en dépit d'un contexte opérationnel difficile, nos magasins, nos collègues et nos employés ont fait preuve d'une grande résilience. Tout en gardant un œil sur le futur, nous avons su, à chaque transaction, chaque interaction, maintenir notre momentum, continuer à mériter la confiance de nos clients et aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}.



Galen G. Weston
Président du Conseil et président

Chers actionnaires,

Les Canadiens ont entamé 2021 remplis d'espoir et d'optimisme. Les vaccins s'en venaient, les restrictions liées à la pandémie semblaient vouloir s'assouplir et un retour à une certaine normalité apparaissait pour tous comme étant envisageable. Nous avons plutôt dû faire face à des reconfinements et à davantage d'incertitude.

En tant qu'entreprise, nous n'avons jamais fléchi. Nous avons travaillé sans relâche pour que les Canadiens aient accès aux produits et services dont ils avaient besoin pour se nourrir et rester en bonne santé, autant d'efforts qui ont contribué à l'atteinte des solides résultats financiers enregistrés pour 2021. Parallèlement, nous avons posé des gestes concrets afin de soutenir nos communautés et protéger notre planète, qui porteront fruits à court, moyen et long terme.

Excellence en matière de vente au détail

Notre entreprise repose sur des assises incroyablement solides et, en 2021, nous avons mis à profit nos forces ainsi que notre détermination à sans cesse atteindre l'excellence en matière de vente au détail afin d'offrir aux Canadiens plus de valeur, de services, de commodité et de personnalisation que jamais.

Nos marques, notamment le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD} et Life Brand^{MD}, ont continué à offrir des produits novateurs qui répondent aux attentes des Canadiens. Nos 15 millions de membres PC Optimum^{MC} actifs ont échangé plus d'un milliard de dollars en points, un niveau d'engagement qui témoigne de la pertinence de nos offres numériques personnalisées. Ces éléments, combinés à l'ensemble de nos magasins d'alimentation, de nos pharmacies, de nos centres de distribution et de notre main-d'œuvre comptant près de 200 000 employés, constituent une puissante force motrice capable de nous permettre d'aller encore plus loin.

Ainsi, nous avons effectué en 2021 plus d'un milliard de transactions clients, administré 3,4 millions de tests de dépistage de la COVID-19 de même que 4,9 millions de vaccins contre cette même COVID et expédié chaque jour plus de 1 300 chargements de camion partout au pays.

Cette force motrice nous a aidés à réaliser notre raison d'être de manière unique et significative, en plus de nous permettre d'enregistrer une forte augmentation de notre chiffre d'affaires, d'accroître nos marges et de contrôler nos coûts grâce à notre excellence en matière de vente au détail. Sur la base des activités poursuivies (et ajustées sur 52 semaines), nous avons enregistré une croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables de 0,3 % pour le secteur de l'alimentation au détail et de 5,0 % pour le secteur des pharmacies au détail, les produits se chiffrant à 53,2 milliards \$, soit une hausse de 2,6 %. Le montant ajusté du BAIIA consolidé s'est élevé à 5,59 milliards \$, soit une progression de 13,2 %. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action s'est établi à 5,59 \$, soit une augmentation de 36,7 %. Nous avons généré plus de 2,0 milliards \$ en flux de trésorerie disponibles et avons continué à remettre du capital aux actionnaires en augmentant notre dividende de 9 % et en rachetant 15,6 millions d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

Le principe d'excellence en matière de vente au détail repose sur l'amélioration continue et, bien que nous ayons obtenu d'excellents résultats, il nous reste encore beaucoup de travail à faire. Nous devons être les meilleurs au Canada au chapitre des achats, mettre en place des stratégies promotionnelles efficaces qui généreront des ventes tout en protégeant nos marges et tirer parti de nos produits et services novateurs afin de susciter l'engagement des Canadiens, jour après jour.

Générer de la croissance

Si notre engagement constant envers les principes fondamentaux de la vente au détail s'est avéré efficace, nous avons également poursuivi nos investissements dans des secteurs stratégiques susceptibles de générer de la croissance. Nous avons continué à miser sur des solutions de commerce en ligne conviviales, les modes de paiement et les récompenses, ainsi que les soins de santé connectés. Dans tous les cas, la pandémie aura eu un effet durable qui est venu redéfinir notre industrie et les attentes des consommateurs.



Nous avons travaillé sans relâche pour que les Canadiens aient accès aux produits et services dont ils avaient besoin pour se nourrir et rester en bonne santé, autant d'efforts qui ont contribué à l'atteinte des solides résultats financiers enregistrés pour 2021.

Nos activités en ligne, avec en tête PC Express^{MC} ainsi que les plateformes en ligne de Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}, de la galerieBEAUTÉ^{MC} et de Joe Fresh^{MD}, continuent de générer un taux d'engagement des clients bien supérieur à celui d'avant la pandémie. Nous avons amélioré l'expérience de magasinage omnicanal de ces plateformes, tout en optimisant l'efficacité opérationnelle, en déployant de nouvelles technologies, en améliorant notre service de livraison et en cherchant de nouvelles opportunités au chapitre de la promotion et de la publicité par l'entremise de Loblaw Media^{MC}. Le déploiement de notre réseau de commerce électronique étant largement achevé, nous avons généré plus de 3,1 milliards \$ de ventes en ligne, soit une croissance d'environ 14 % par rapport à 2020.

Tant en ligne qu'en magasin, le taux d'engagement des clients a continué de croître en 2021 parmi nos plus de 150 000 titulaires de cartes du compte PC Argent^{MC}. Si l'on ajoute nos deux millions d'utilisateurs de la carte Mastercard^{MD} PC^{MD}, nous sommes réellement en mesure de transformer les activités bancaires courantes en récompenses; or, c'est ce que nous avons fait, avec l'octroi en 2021 de plus de 300 milliards de points PC Optimum^{MC} aux clients de PC Finance^{MD}.

En 2021, nous avons par ailleurs fait en sorte que les Canadiens puissent prendre davantage leur bien-être en main, grâce à notre réseau de milliers de professionnels de la santé et à une infrastructure à l'échelle nationale permettant de soutenir toute une gamme de services de santé. Bref, nous allons au-delà de l'expérience traditionnelle de la pharmacie afin d'offrir des soins de santé et de bien-être à des millions de Canadiens chaque semaine, tant en magasin qu'en ligne, rendant ainsi les soins de santé encore plus accessibles, pratiques et intégrés. À bien des égards, PC Santé constitue la pierre angulaire de cette stratégie et, en 2021, nous avons atteint près d'un million de

téléchargements de cette appli, ce qui témoigne du fait que les Canadiens recherchent de nouveaux moyens d'accéder aux soins, comme et quand ça leur convient.

Lutter contre les changements climatiques et favoriser une plus grande équité sociale

Être fidèle à notre raison d'être et avoir la confiance des Canadiens représentent des objectifs dont la portée dépasse largement nos efforts visant à atteindre l'excellence en matière de vente au détail et à générer de la croissance.

En tant que plus important employeur du secteur privé au Canada, nous sommes aussi l'un des plus influents. Le poids de notre main-d'œuvre, le nombre de Canadiens que nous servons, les milliers de petites entreprises que nous soutenons et les milliards de dollars que nous injectons dans l'économie chaque année, font que nous avons des responsabilités tant à l'égard des communautés que nous servons que de l'environnement sur lequel nous avons une incidence.



Nous estimons qu'il existe deux domaines importants où nous pouvons faire une réelle différence : la lutte contre les changements climatiques et l'équité sociale. Ce sont là deux défis générationnels dont la résolution nécessitera des actions de la part des individus et des corporations.

Selon nous, notre envergure nous confère de façon inégale les moyens d'améliorer les choses si nous nous donnons la peine de bien canaliser nos efforts. À l'heure actuelle, nous estimons qu'il existe deux domaines importants où nous pouvons faire une réelle différence : la lutte contre les changements climatiques et l'équité sociale. Ce sont là deux défis générationnels dont la résolution nécessitera des actions de la part des individus et des corporations. En tant qu'entreprise familiale, notre perspective est, dans les deux cas, à long terme et nous croyons que de poser les bons gestes afin de préserver nos communautés aura également une incidence positive sur nos résultats financiers.

Au niveau de la lutte contre les changements climatiques, Loblaw joue un rôle de premier plan depuis des années. Ayant déjà dépassé nos objectifs de réduction de nos émissions de carbone et de gaspillage alimentaire, nous nous sommes fixé de nouveaux objectifs encore plus ambitieux : atteindre zéro émission nette de carbone pour l'ensemble des activités de notre entreprise d'ici 2040 et, pour les émissions de Scope 3, y compris celles générées par nos fournisseurs, d'ici 2050.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours. Nous cesserons d'acheminer des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici la fin de la décennie, nous ferons en sorte que notre flotte de transport soit à zéro émission de carbone et nous améliorerons la recyclabilité des emballages en plastique de nos produits de marques contrôlées tout en contribuant à établir de nouvelles normes en matière de plastique à l'échelle mondiale. Ce ne sera pas facile, mais nous devons le faire.

Par ailleurs, les effets de l'exclusion sociale sont bien présents dans toutes les communautés partout au pays. C'est pourquoi nous avons identifié certaines priorités visant à favoriser une plus grande équité sociale. Nous nous sommes donné des objectifs de représentation au sein des différents échelons de notre organisation, avons créé un plan national de formation à l'intention de notre personnel relativement aux alliances inclusives, aux mesures d'accommodement, au respect en milieu de travail, et plus encore. Nous continuons à soutenir la santé des femmes grâce au programme d'investissement communautaire AIMEZ VOUS de Shoppers Drug Mart^{MC}/Pharmaprix^{MC}, et nous continuons à lutter contre la faim chez les enfants par l'entremise de la Fondation pour les enfants le Choix du

Président. Il s'agit d'autant de secteurs où notre influence et notre engagement feront une différence, tant à l'interne qu'à l'externe, dans l'immédiat et pour les années à venir.

Pour ce qui est du futur, nous ne devons pas perdre de vue le momentum avec lequel s'est terminée l'année 2021. Nos efforts continueront donc à porter sur nos principaux secteurs d'activité, notre approche sensée quant au développement de nos différents secteurs stratégiques de croissance et notre ferme engagement envers les communautés que nous servons. Les Canadiens nous font toujours autant confiance et s'attendent à ce que nous soyons là pour eux lorsqu'ils en ont le plus besoin. Selon nous, ils ne méritent rien de moins.

Galen G. Weston
Président du Conseil et président

Priorités environnementales, sociales et de gouvernance

Nous sommes guidés par notre raison d'être et notre objectif visant à créer de la valeur à long terme pour notre entreprise et nos communautés. En tant que plus important détaillant et employeur du secteur privé au pays, Loblaw est particulièrement bien positionnée pour avoir une réelle incidence sur les enjeux qui importent le plus pour les Canadiens.



+ de 800 000

enfants soutenus par la Fondation
pour les enfants le Choix du
Président en 2021



+ de 8,5 millions \$

amassés et versés pour soutenir
des initiatives axées sur la santé
des femmes en 2021

Cette perspective a été déterminante dans **l'élaboration de l'approche de Loblaw** et des objectifs concrets qu'elle s'est fixés pour s'attaquer aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). C'est ce qui fait en sorte que nos efforts s'articulent principalement autour de deux priorités sur lesquelles nous pouvons avoir le plus grand impact : la lutte contre les changements climatiques et l'équité sociale.

Lutter contre les changements climatiques

Loblaw est un chef de file de l'industrie depuis des décennies en matière d'action environnementale, et nous accentuons nos efforts en mettant l'accent sur une réduction encore plus importante de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élimination du gaspillage alimentaire au sein de notre entreprise. Nous allons :

- atteindre zéro émission nette dans l'ensemble des activités de l'entreprise d'ici 2040, et pour les émissions de Scope 3, d'ici 2050;
- adopter une approche fondée sur la science pour réduire de 50 % les émissions dans l'ensemble de nos activités d'ici 2030;
- disposer d'une flotte à émission zéro d'ici 2030;
- réduire les déchets plastiques en rendant tous les emballages de plastique de nos produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin recyclables ou réutilisables d'ici 2025;
- cesser complètement l'acheminement de matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030, et atteindre des objectifs mesurables de réduction du gaspillage alimentaire dans chacun de nos magasins au cours des 24 prochains mois.

Favoriser une plus grande équité sociale

Loblaw s'engage à devenir le chef de file en matière de représentation et d'inclusion parmi les employeurs du Canada et à soutenir la santé des enfants et celle des femmes, deux piliers permettant de bâtir des communautés saines. Nous allons :

- atteindre des objectifs de représentation parmi les plus élevés de l'industrie au niveau des cadres, de la haute direction et de notre conseil d'administration d'ici la fin de 2024;
- créer un effet d'entraînement favorisant l'inclusion et suscitant l'empathie dans nos communautés en mettant en place un programme de formation à l'intention de notre personnel, composé de 200 000 Canadiens, d'ici la fin de 2024;
- soutenir la Fondation pour les enfants le Choix du Président (FECPP), le principal fournisseur non gouvernemental de programmes de nutrition pour les enfants en milieu scolaire, dans l'atteinte de son objectif d'amasser 150 millions \$ d'ici 2027 et de nourrir un million d'enfants par année d'ici 2025;
- aider à nourrir davantage de personnes et de familles dans le besoin grâce aux banques alimentaires et à nos programmes de récupération des aliments, tant à l'échelle nationale que par l'entremise de chacun de nos magasins;
- soutenir les efforts du programme AIMEZ VOUS de Shoppers Drug Mart^{MC}/Pharmaprix^{MC} visant à améliorer la santé des femmes grâce à un meilleur accès aux soins de santé mentale et physique, en versant 50 millions \$ au cours des cinq prochaines années pour accroître le réseau de partenaires communautaires, afin d'aider les femmes à rester en bonne santé et en sécurité.

Notre approche consiste à établir des objectifs mesurables, tout en s'assurant de faire preuve de transparence en matière de divulgation, de bénéficier d'un engagement proactif de la part des parties prenantes, ainsi que de mettre en place des pratiques de gouvernance ESG solides, dont il est question dans la section **Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise**.

Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre rapport ESG annuel, ainsi qu'à l'adresse [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

Règles d'or de la conception pour réduire les déchets plastiques

Notre objectif est de susciter un changement systémique visant à endiguer la marée de déchets plastiques et de soutenir une économie circulaire permettant d'éviter que les matériaux d'emballage n'aboutissent ni dans les sites d'enfouissement ni dans la nature. Les emballages en plastique de tous nos produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin seront recyclables ou réutilisables d'ici 2025. Nous nous inspirons des règles d'or de la conception du Consumer Goods Forum, qui cadrent avec nos nouvelles normes d'emballage. L'entreprise a joué un rôle de premier plan dans la mise en place de ces règles à l'échelle mondiale et leur application à la chaîne de valeur des plastiques au Canada. Pour en savoir plus, visitez le loblaw.ca.

Éliminer l'acheminement de matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030

Au Canada, nous gaspillons suffisamment de nourriture chaque année pour nourrir l'ensemble des Canadiens pendant cinq mois. C'est pourquoi Loblaw a entrepris d'éliminer le gaspillage alimentaire à chaque étape du processus. Dans les fermes, notre gamme de produits sans nom Naturellement imparfaits^{MC} fait en sorte que les fruits et légumes légèrement plus petits ou déformés se vendent en magasin. Lorsque les aliments sont presque périmés, notre partenariat avec FlashFood permet de réduire encore plus le gaspillage en vendant les produits à prix réduit. Nous récupérons également davantage d'aliments excédentaires grâce à notre partenariat avec Deuxième Récolte et Banques alimentaires Canada, et fournissons des millions de repas aux Canadiens dans le besoin. En ce qui concerne les aliments que nous ne pouvons pas récupérer, nous évitons de les acheminer vers les sites d'enfouissement grâce à des programmes novateurs qui permettent aux produits de boulangerie périmés d'être expédiés vers des fermes locales pour l'alimentation animale, ou de générer de l'énergie renouvelable qui alimente les communautés locales en combinant les matières résiduelles alimentaires et le fumier animal. Grâce à de telles initiatives, nous avons dépassé notre objectif de réduire de 50 % les matières résiduelles organiques d'ici 2025, cinq ans plus tôt que prévu, et nous nous sommes engagés à n'acheminer aucune matière résiduelle organique vers les sites d'enfouissement d'ici 2030. Pour en savoir plus, visitez le loblaw.ca.



+ de 5 millions

de kilogrammes de produits donnés aux banques alimentaires par les magasins et les clients en 2021

Nos divisions

Nous exploitons plus de 2 500 magasins au Canada et nous employons, directement ou par l'entremise de nos franchisés, quelque 200 000 Canadiens occupant des postes à temps plein et à temps partiel. Comme 90 % des Canadiens vivent à moins de 10 kilomètres de l'un de nos magasins, nous sommes fortement ancrés dans les communautés que nous servons et nous sommes heureux de pouvoir aider nos clients à vivre mieux et plus sainement.



+ de 1 milliard

de transactions effectuées par les clients annuellement

MARCHÉ

Passionnée par tout ce qui touche l'alimentation et la création d'expériences client exceptionnelles, notre division **Marché** exploite de nombreuses bannières, notamment Provigo^{MD}, Provigo Le Marché^{MD}, Loblaws^{MD}, Loblaws City Market^{MD}, Your Independent Grocer^{MD}, Atlantic Superstore^{MD}, Zehrs^{MD}, Real Canadian Wholesale Club^{MD}, Real Canadian Liquorstore^{MC}, Fortinos^{MD} et T&T^{MD}. Elle s'efforce sans cesse d'aider les Canadiens à mettre dans leur assiette ce qu'il y a de mieux sur le marché.

ESCOMPTE

Arborant notamment les bannières Maxi^{MD}, Real Canadian Superstore^{MD}, Extra Foods^{MD} et No Frills^{MD}, notre division **Escompte** procure fièrement aux familles canadiennes un accès facile et abordable aux produits essentiels. Elle a à cœur de Nourrir tout le monde en offrant des produits frais de qualité à une valeur exceptionnelle.

JOE FRESH

Joe Fresh^{MD} offre aux Canadiens une expérience de magasinage unique et accessible en combinant styles modernes et valeur exceptionnelle. Grâce à nos collections pour femmes, hommes et enfants, nous rendons le magasinage plus pratique et plus abordable pour toute la famille.

PHARMAPRIX

Shoppers Drug Mart^{MD}/**Pharmaprix**^{MD} est la plus importante chaîne de pharmacies au Canada, offrant à ses clients une commodité inégalée ainsi que les produits et services dont ils ont besoin à chaque stade de leur vie. Nous comptons plus de 1 300 magasins détenus par des pharmaciens propriétaires de même que des magasins de produits de beauté haut de gamme ou spécialisés en soins à domicile, un réseau de distribution de médicaments de spécialité, des services de pharmacie pour les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée, un fabricant de médicaments génériques, une appli unique de santé et une plateforme de dossiers médicaux électroniques.

finance

PC Finance^{MD} procure de la valeur et de l'innovation aux Canadiens. Plus de deux millions de titulaires de cartes Mastercard^{MD} Services financiers le Choix du Président^{MD} ont collectivement épargné des milliards de dollars en frais bancaires tout en bénéficiant de billions de points échangeables contre des produits d'épicerie et autres. En 2021, le compte PC Argent^{MC} a continué de croître, les Canadiens appréciant ce compte bancaire sans frais mensuels qui leur permet d'accumuler encore davantage de points PC Optimum^{MC}. Nous offrons également la vérification numérique pour l'authentification, des données sur les dépenses à même la plateforme, l'établissement d'objectifs d'épargne automatique et une analyse sophistiquée de la façon dont les Canadiens accumulent et échangent leurs points PC Optimum^{MC}.

Le magasin de Kara se mobilise pour soutenir ceux dans le besoin

Kara Stokes, directrice du magasin Real Canadian Superstore^{MD} de Kamloops, a entrepris de procurer de la nourriture, de l'eau et des fournitures essentielles aux communautés environnantes touchées par les quelque 1 600 feux de forêt qui ont dévasté la Colombie-Britannique cette année. Kara, merci de soutenir votre communauté! Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« Je vois beaucoup de demandes de dons, et nous avons mis tout en œuvre pour y répondre. Tout le monde s'est mis ensemble pour tenter d'aider. »

KARA STOKES



Catherine et Kyle veillent à ce que la communauté 2SLGBTQ+ soit en sécurité

Catherine Nolan, pharmacienne propriétaire de deux magasins Shoppers Drug Mart de Sudbury, en Ontario, et Kyle Boychuck, administrateur de magasin, ont apporté de petits changements à leurs magasins. Ils ont ajouté des autocollants avec la mention Espace sécuritaire et ont invité les employés à demander le pronom des clients. Ces mesures ont été sincèrement appréciées par les clients de la communauté 2SLGBTQ+ et leurs alliés. Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« Les employés ont désormais cette nouvelle perspective globale sur la façon d'aborder les personnes qui entrent dans leur magasin. C'était super de voir ce genre de changement. »

KYLE BOYCHUCK

Nos catalyseurs

Nous réalisons notre raison d'être, soit aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, grâce à une infrastructure interne de pointe, à une culture unique axée sur le client et à des attentes claires pour les collègues à tous les niveaux de l'organisation.

Nos marques

Nos marques contrôlées, notamment le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MC} et Life Brand^{MD}, inspirent confiance aux Canadiens. Nos concepteurs de produits ont le don de surprendre et de séduire nos clients grâce à des expériences et des découvertes uniques et novatrices.

PC Optimum^{MC}

Fort de ses plus de 15 millions de membres annuels actifs, PC Optimum^{MC} est unique en son genre de par sa portée et le taux d'engagement des clients. Le programme fait l'objet d'améliorations de façon continue afin d'offrir à nos clients davantage de valeur et le degré de personnalisation qu'ils recherchent.

Collègues, culture et valeurs ÊTRE

Nous comprenons l'importance et la pertinence d'une main-d'œuvre engagée et collaborative. Nous apprécions l'authenticité, nous encourageons la création de liens solides, nous valorisons la confiance et nous prenons nos décisions en gardant à l'esprit nos valeurs ÊTRE : Engagement, Tenir à cœur, Respect et Excellence.

Technologie et analytique

Nous mettons à profit la technologie et l'analytique pour demeurer connectés sur ce qui compte le plus pour nos clients : l'alimentation, la santé et l'argent. Nous mettons en œuvre notre stratégie commerciale grâce à des produits et services de classe mondiale en matière de données, notamment notre cadre de travail agile, nos programmes d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine, ainsi qu'une utilisation sans cesse accrue des technologies infonuagiques, en vue d'améliorer l'expérience de nos clients.

Chaîne d'approvisionnement

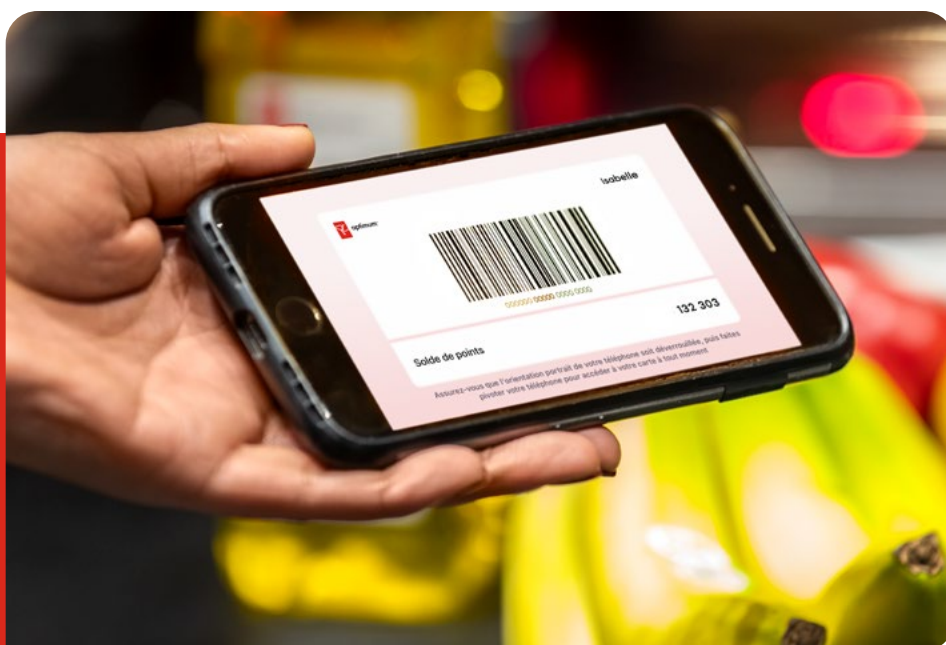
En tant que l'un des plus importants réseaux de chaîne d'approvisionnement en Amérique du Nord, nous nous engageons à être efficaces et souples, et à répondre aux besoins changeants de nos magasins et de nos clients. L'adoption continue de nouvelles technologies, l'automatisation, ainsi que le raffinement de nos processus nous permettent d'accroître nos capacités, de nous approvisionner en faisant preuve d'intégrité et de servir les Canadiens avec fiabilité d'un bout à l'autre du pays.

Conformité et conduite éthique

Notre engagement en faveur de la conformité permet à nos collègues de comprendre nos obligations réglementaires et légales, et de nous assurer qu'ils possèdent l'information dont ils ont besoin pour répondre à ces attentes. Nous encourageons nos collègues et nos fournisseurs à s'exprimer et à passer à l'action lorsque cela s'avère nécessaire, et nos politiques et formations font en sorte qu'ils puissent se comporter de manière éthique et conforme.

+ de 300 milliards

nombre de points PC Optimum^{MC} émis par le biais de produits PC Finance^{MD}, notamment le compte PC Argent^{MC}



Loblaw aide Yawdi's à prendre son envol

Adrian Centea, directeur de catégorie chez Loblaw, a travaillé avec Veneise George, propriétaire d'une petite entreprise produisant une gamme de sauces inspirées par la Jamaïque sous la marque Yawdi's. Ensemble, ils ont réussi à mettre en marché les produits Yawdi's dans plus de 100 magasins de Loblaw en Ontario. Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« Faire en sorte que les produits d'entreprises appartenant à des personnes noires se retrouvent sur les tablettes des magasins est la première étape vers l'élimination des obstacles systémiques à l'équité.

»

ENEISE GEORGE



Rabie décroche un poste à temps plein

Rabie Shah espérait remporter un concours pour étudiants en vue d'obtenir un stage d'été. À la place, il a obtenu un emploi à temps plein à titre d'analyste principal au sein de l'équipe de gestion de la main-d'œuvre. Bienvenue chez Loblaw Rabie! Nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Pour en savoir plus, visitez [loblaw.ca](https://www.loblaw.ca).

« J'ai toujours voulu travailler pour Loblaw; le fait qu'il s'agisse d'une entreprise canadienne correspond à mes valeurs. L'accent mis sur la communauté et le concours d'étude de cas destiné aux étudiants en sont un excellent exemple. »

RABIE SHAH

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction de Les Compagnies Loblaw Limitée croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise permettant d'assurer une gestion efficace de la société, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.



Le comité de la gouvernance examine régulièrement les pratiques de gouvernance de la société pour veiller à ce qu'elles reflètent les meilleures pratiques au sein d'un environnement en constante évolution.

Le site Web de la société, **loblaw.ca**, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le code de conduite de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information, la politique sur le vote à la majorité des voix, la description des tâches du poste de président du Conseil et de président, ainsi que les chartes exposant les mandats du conseil d'administration (le « Conseil ») et de ses comités.

Indépendance des administrateurs

Les Lignes directrices sur la gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses sociétés affiliées des relations dont l'importance pourrait raisonnablement compromettre son jugement. Environ 83 % des administrateurs du Conseil sont indépendants. Les administrateurs indépendants se rencontrent séparément après chaque réunion du Conseil. De plus amples renseignements sur tous les administrateurs, y compris sur leur degré d'indépendance, leur participation aux comités, les postes qu'ils occupent au sein d'autres sociétés ouvertes ainsi que leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société.

Présidence du Conseil

Galen G. Weston est le président du Conseil. Le président du Conseil dirige les activités du Conseil. Il préside chaque réunion du Conseil, en assure la gestion et le fonctionnement efficace et y assume un rôle de leadership en toute matière. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du président du Conseil qui en établit les principales responsabilités. Le Conseil a également nommé un administrateur indépendant, William A. Downe, comme administrateur principal. Ce dernier assume un rôle de leadership auprès du Conseil,

en particulier auprès des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.

Responsabilités et obligations du Conseil

Le Conseil supervise et surveille, directement et par l'entremise de ses comités, la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur le site Web de la société, à **loblaw.ca**. Le Conseil examine l'orientation stratégique de la société, délègue à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, approuve les prises de décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes, et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à celle-ci soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil. Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats hors exploitation de la société, de même que des rapports sur d'autres enjeux, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, les questions d'ordre environnemental et social, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique, les questions de conformité et les questions relatives à la trésorerie. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de la société, conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société à exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il est à jour, qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité et qu'il comprend des messages clairs endossés par la direction. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et réitérer périodiquement leur engagement à le respecter.

La société encourage le signalement de violations réelles ou présumées du Code et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, appelée « **Action-Intégrité** », par l'intermédiaire de laquelle tout administrateur, dirigeant, fournisseur ou employé peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une conduite frauduleuse ou douteuse.

Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes ou aux audits. Ces procédures sont disponibles sur le site Web de la société, à loblaw.ca.

Comités du Conseil

Voici un résumé de certaines des responsabilités de chacun des comités du Conseil.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de soutenir le Conseil dans la surveillance de l'intégrité des états financiers de la société et des communications publiques associées, ainsi que de la divulgation des informations en matière d'ESG. Ce faisant, le comité d'audit surveille les contrôles internes de la société relatifs à la présentation de l'information financière, les contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information et la fonction d'audit interne. Le comité d'audit supervise également les procédures pour la réception, le tri et le traitement de plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes et aux audits de la société.

Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération

Le comité de la gouvernance est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de la société, y compris l'élaboration et l'exécution des principes de bonne gouvernance en conformité avec les normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le comité de la gouvernance supervise la planification de la relève et la rémunération pour le Conseil et pour la haute direction. Le Conseil nomme le président du comité de gouvernance, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité de retraite

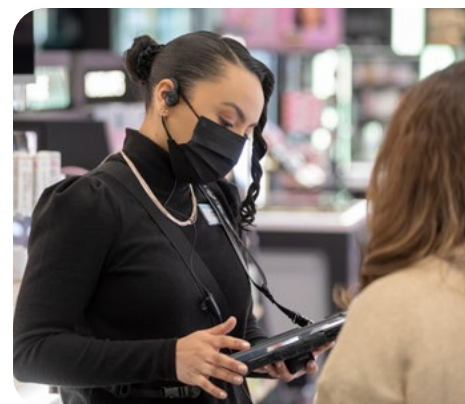
Le comité de retraite est responsable de la supervision de l'administration, la direction, de la conception et de la gouvernance des régimes de retraite de la société, de même que l'administration et la gestion des obligations de la société en matière de prestations.

Comité de gestion des risques et de la conformité

Le comité de gestion des risques et de la conformité est responsable de la supervision des programmes en matière de conformité juridique, réglementaire et éthique, des programmes de gestion des risques d'entreprise et d'ESG, de la gestion des politiques, ainsi que des questions d'ordre pharmaceutique et des questions de sécurité des produits et des aliments, et aux systèmes d'information et à la technologie de la société.

Gouvernance ESG

Le Conseil supervise et revoit l'approche, les politiques et les pratiques de la société en lien avec les questions ESG. Le conseil de direction a mis en place un comité directeur ESG, composé de hauts dirigeants, est chargé d'établir les priorités, de faire le suivi des indicateurs et de promouvoir les initiatives du programme dans l'ensemble de la société. Divers comités de gestion sont responsables de l'établissement des priorités et de la mise en œuvre et du suivi de plusieurs initiatives liées à l'ESG dans l'ensemble de l'organisation.



Conseil d'administration

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.

Président du Conseil et président, Les Compagnies Loblaw Limitée; Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée; président du Conseil, Wittington Investments, Limited; président du Conseil et administrateur, Banque le Choix du Président.

PAVITER S. BINNING

Administrateur et ancien président, Wittington Investments, Limited; administrateur, George Weston Limitée; ancien président et chef de la direction, George Weston Limitée; ancien chef de la direction financière, George Weston Limitée.

SCOTT B. BONHAM, B.Sc., M.B.A.^{1,4}

Administrateur de sociétés et cofondateur, Intentional Capital LLC; ancien cofondateur, GGV Capital; ancien vice-président, Capital Group Companies; administrateur, La Banque de la Nouvelle-Écosse; membre du conseil d'administration, Institut canadien de recherches avancées et Denmark Bridge.

WARREN BRYANT, B.S., M.B.A.^{2,4}

Administrateur de sociétés; administrateur, Dollar General Corporation; ancien président du conseil d'administration, président et chef de la direction, Longs Drug Stores Corp.; ancien membre de la haute direction, Kroger Co.; ancien membre du comité consultatif de direction, Portland State University Food Industry Leadership Center; ancien président du conseil d'administration et ancien membre du comité de direction, National Association of Chain Drug Stores (NACDS); ancien membre du conseil d'administration, California Governor's Council on Physical Fitness and Sports; ancien administrateur, Longs Drug Stores Corp., Pathmark Stores, Inc. et Office Depot Inc.

CHRISTIE J.B. CLARK, B. COMM., M.B.A., F.C.A., F.C.P.A.^{1,3,4}

Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction et associé principal, PricewaterhouseCoopers LLP; administrateur, Air Canada et Groupe SNC-Lavalin Inc.; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; ancien administrateur, Hydro One Inc. et Hydro One Limited; membre du conseil d'administration, Comité olympique canadien, À nous le podium et Sunnybrook Foundation.

DANIEL DEBOW, B.A., J.D./M.B.A., L.L.M.¹

Vice-président, Produits, Shopify Inc.; Ancien fondateur et chef de la direction, Helpful.com; cofondateur et ancien cochef de la direction, Rypple; membre fondateur, Workbrain.

WILLIAM A. DOWNE, C.M., M.B.A.²

Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, chef de l'exploitation, chef de BMO Marchés des capitaux, BMO Groupe financier; ancien administrateur; Banque de Montréal et ses filiales, BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.; administrateur principal, ManpowerGroup Inc.; président du conseil d'administration, Trans Mountain Corporation; administrateur, Rush University System for Health; membre du conseil d'administration, Comité consultatif en matière de politique sociale et économique, Rand Corporation.

JANICE FUKAKUSA, F.C.P.A., F.C.A., B.A., M.B.A.¹

Administratrice de sociétés; ancienne chef des finances et chef de l'administration, La Banque Royale du Canada; administratrice, Cineplex Inc. et Brookfield Asset Management Inc., FPI RioCan; chancelière, Université Ryerson.

M. MARIANNE HARRIS, B.Sc., J.D., M.B.A.^{1,3,4}

Administratrice de sociétés; ancienne directrice générale et présidente, Services aux grandes entreprises et services bancaires d'investissement, Merrill Lynch Canada Inc.; ancienne chef du groupe des institutions financières Group Americas, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, La Financière Sun Life Inc.; administratrice, Office d'investissement des régimes de retraite du secteur public; ancienne administratrice, Hydro One Inc./Hydro One Limited; ancienne présidente du conseil d'administration, Organisme canadien de réglementation

du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business; membre du conseil consultatif, Hennick Centre for Business and Law.

CLAUDIA KOTCHA, B.B.A., C.P.A.^{2,4}

Administratrice de sociétés; ancienne vice-présidente, Innovation et stratégie du design, Procter & Gamble; ancienne fiduciaire, Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum; administratrice, Croix-Rouge américaine de la région de Los Angeles.

BETH PRITCHARD, B.A., M.B.A.^{2,4}

Administratrice de sociétés; administratrice, e.l.f. Beauty, Inc.; ancienne conseillère principale et stratégique, Sunrise Beauty Studio, LLC; ancienne conseillère de la division nord-américaine, M. H. Alshaya Co.; ancienne présidente, chef de la direction et vice-présidente du conseil d'administration, Dean & DeLuca, Inc.; ancienne présidente et chef de la direction, Bath & Body Works; ancienne chef de la direction, Victoria's Secret Beauty; ancienne administratrice, Cabela's Incorporated, Shoppers Drug Mart Corporation, Zale Corporation, The Vitamin Shoppe, Inc., BorderFree Inc. et Ecolab, Inc.

SARAH RAISS, B.S., M.B.A.^{2,3}

Administratrice de sociétés; ancienne membre de la haute direction, TransCanada Corporation; administratrice, Commercial Metals Company et Ritchie Bros. Auctioneers Inc.; ancienne présidente du conseil d'administration, Alberta Electric Systems; ancienne administratrice, Canadian Oil Sands Limited, Shoppers Drug Mart Corporation et Vermillion Energy Inc.

Remarques

¹ Comité d'audit

² Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération

³ Comité de retraite

⁴ Comité de gestion des risques et de la conformité

* Président ou présidente du comité

Équipe de direction

GALEN G. WESTON

Président et président du Conseil

RICHARD DUFRESNE

Chef de la direction financière

ROBERT SAWYER

Chef de l'exploitation

ROBERT WIEBE

Chef de l'administration

NICK HENN

Vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire

DAVID MARKWELL

Vice-président exécutif et chef de la technologie et de l'analytique

MARK WILSON

Vice-président exécutif et chef des ressources humaines

JOCYANNE BOURDEAU

Présidente, Division Escompte

BARRY K. COLUMB

Président, Services financiers le Choix du Président

IAN FREEDMAN

Président, Joe Fresh

JEFF LEGER

Président, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

GREG RAMIER

Président, Division Marché

KEVIN GROH

Vice-président principal, Affaires corporatives et communications



Sommaire des économies sur le plan environnemental

L'utilisation, pour produire le Rapport annuel, de 1 696 kg de papier composé à 30 % de fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation, et l'utilisation, pour produire le Rapport annuel 2021, de 2 366 kg de papier composé à 100 % de fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation, ont permis à Les Compagnies Loblaw Limitée de réduire son empreinte environnementale comme suit :

Bois utilisé :	5 080 kg
Consommation énergétique totale :	14,3 millions de BTU
Gaz à effet de serre :	695 kg d'équivalent CO ₂
Eaux usées :	13 211 litres
Déchets solides :	51 kg

Les économies en termes d'impact sur l'environnement ont été validées en utilisant le calculateur de papier Environmental Defense Paper Calculator, disponible en ligne à l'adresse www.papercalculator.org. Les quantités indiquées sont approximatives et fondées sur les moyennes de l'industrie.



loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

wellwise.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé

Shoppers Drug Mart^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

MD/MC Marques de commerce de Loblaws Inc. Shoppers Drug Mart^{MD} est une marque de commerce de 911979 Alberta Ltd. utilisée sous licence. T&T^{MD} est une marque de commerce de T&T Supermarket Inc. utilisée sous licence. Mastercard^{MD} est une marque déposée de Mastercard International Incorporated. La Banque le Choix du Président est titulaire de licence de ces marques.

vivre bien **vivre** pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport annuel 2021 –
Revue financière

Faits saillants financiers¹⁾

Au 1 ^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	53 170 \$	52 714 \$
Augmentation des produits	0,9 %	9,7 %
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	684	742
Impôt sur le résultat	466	431
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	721	580
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,3 %	26,7 %
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875	1 108
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1 863	1 096
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	5,45 \$	3,06 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	5,59 \$	4,18 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,400 \$	1,280 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidésⁱⁱⁱ⁾		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 440 \$	1 937 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827	5 191
Dépenses d'investissement	1 183	1 224
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 959	2 247
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,6 x	2,9 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	17,3 %	13,8 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,8 %	8,1 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	52 269 \$	51 859 \$
Résultat d'exploitation	2 713	2 231
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	16 041	15 300
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	30,7 %	29,5 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 322 \$	4 845 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	9,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623 \$	2 571 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁶⁾	0,3 %	8,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁶⁾	5,0 %	4,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	8,4 %	5,3 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,1 %	4,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,2	71,0
Nombre de magasins détenus par la société	545	550
Nombre de magasins franchisés	551	542
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 342	1 347
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers		
Produits	1 182 \$	1 097 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	160	47
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 128 \$	3 165 \$
Créances sur cartes de crédit	3 443	3 109
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	205	237
Rendement annualisé sur le montant brut moyen trimestriel des créances sur cartes de crédit	12,7 %	13,3 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen trimestriel des créances sur cartes de crédit	2,5 %	3,4 %

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs	4
2. Vue d'ensemble	6
3. Cadre stratégique	6
4. Indicateurs de performance financière clés	7
5. Performance financière globale	8
5.1 Résultats d'exploitation consolidés	8
5.2 Principales informations financières	12
6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	15
6.1 Secteur Vente au détail	15
6.2 Secteur Services financiers	17
7. Situation de trésorerie et sources de financement	18
7.1 Flux de trésorerie	18
7.2 Situation de trésorerie et structure du capital	21
7.3 Composantes de la dette totale	22
7.4 Situation financière	24
7.5 Notation	24
7.6 Capital social	24
7.7 Arrangements hors bilan	26
7.8 Obligations contractuelles	27
8. Instruments financiers dérivés	28
9. Résultats d'exploitation trimestriels	29
9.1 Résultats par trimestre	29
9.2 Résultats du quatrième trimestre	31
10. Contrôles et procédures de communication de l'information	41
11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	41
12. Risques d'entreprise et gestion des risques	42
12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques	44
12.2 Risques financiers et gestion des risques	55
13. Transactions entre parties liées	56
14. Estimations comptables critiques et jugements	59
14.1 Consolidation	59
14.2 Stocks	60
14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)	60
14.4 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	60
14.5 Dépréciation des créances sur cartes de crédit	61
14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts	61
14.7 Informations sectorielles	61
14.8 Provisions	62
14.9 Contrats de location	62
15. Normes comptables	62
15.1 Nouvelle modification publiée et adoptée en 2021	62
15.2 Norme comptable future	63
16. Mise à jour concernant la stratégie et perspectives	64
17. Mesures financières non conformes aux PCGR	65
18. Informations supplémentaires	81

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 83 à 161 du présent Rapport annuel – Revue financière (le « Rapport annuel »).

Les états financiers consolidés audités annuels de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 23 février 2022. Un glossaire des termes utilisés dans le présent Rapport annuel figure à la page 162.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2021 (période de 12 semaines close le 1^{er} janvier 2022) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2020 (période de 13 semaines close le 2 janvier 2021) et toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour l'exercice 2021 en entier (période de 52 semaines close le 1^{er} janvier 2022) sont comparées aux données de l'exercice 2020 en entier (période de 53 semaines close le 2 janvier 2021).

1. Énoncés prospectifs

Le présent Rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent Rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence du déploiement de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent Rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 9, « Résultats d'exploitation trimestriels », à la rubrique 12.1, « Risques d'exploitation et gestion des risques », à la rubrique 14, « Estimations comptables critiques et jugements », à la rubrique 15, « Normes comptables », à la rubrique 16, « Perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, dont la pandémie de COVID-19, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans le Rapport annuel de 2021 et dans la notice annuelle 2021 de la société pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les affaires, les activités et la situation financière de la société, ainsi que sur les activités des fournisseurs, le comportement des consommateurs et l'économie en général;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service du personnel qualifié pour les principaux postes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et des processus connexes;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficiences sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires (tels qu'ils sont définis plus bas);
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2021 de la société (pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il soutient le programme *PC Optimum*^{MC}. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*^{MC}, les services de courtage d'assurance ainsi que les services de télécommunications.

3. Cadre stratégique

La raison d'être de Loblaw, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, revêt d'une importance capitale et elle constitue le fondement de son cadre stratégique. Ce cadre s'articule autour d'une profonde passion pour le client et incite l'entreprise à investir dans trois priorités stratégiques : Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés. Ces investissements nous permettront de dégager une solide performance financière en tirant parti de nos connaissances fondées sur des données, de notre excellence en matière des processus, ainsi que de notre efficience. Ce cadre est soutenu par des collègues partageant un ensemble de valeurs communes ÊTRE et une culture dont les principes les encouragent à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

La société vise à être la « meilleure en alimentation, en santé et en beauté » et, mettant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail, elle améliore constamment ses activités de vente au détail afin de faire en sorte que ses propositions clients se différencient et de pouvoir réaliser des économies d'échelle grâce à son infrastructure logistique nationale. Alors que la société bâtit en vue de l'avenir, sa raison d'être guide ses investissements dans des initiatives de croissance stratégique afin de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, de générer des avantages concurrentiels en matière de produits, des services et de prix, d'améliorer son efficience opérationnelle et de créer de nouveaux secteurs de croissance.

Nos activités de vente au détail donnent lieu à plus d'un milliard d'interactions avec la clientèle chaque année et proposent une expérience client unique de par nos marques contrôlées qui comptent parmi les plus réputées de l'industrie, nos choix alimentaires sains, ainsi que nos diverses options de magasinage en magasin ou en ligne avec service de ramassage ou de livraison. Être les « meilleurs en alimentation » passe par la qualité de notre offre de produits frais, notre valeur concurrentielle et un assortiment de produits propres à chacune de nos bannières. Être les « meilleurs en santé et en beauté » consiste à offrir des produits et services de santé et de bien-être de première qualité ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

L'approche de Loblaw sur l'atteinte d'objectifs concrets en ce qui a trait aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance vise deux priorités : lutter contre les changements climatiques et favoriser l'équité sociale. Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont au cœur des décisions prises à l'échelle de la société. En tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique et en soutenant ses employés et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, la société entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir. Ensemble, chacun de ces éléments constituent une partie du cadre stratégique qui guide nos décisions actuelles et futures.

4. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 1 ^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)
Chiffres consolidés		
Augmentation des produits	0,9 %	9,7 %
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875	1 108
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1 863	1 096
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,45 \$	3,06 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,59 \$	4,18 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 440 \$	1 937 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827	5 191
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 959	2 247
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,6 x	2,9 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	17,3 %	13,8 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,8 %	8,1 %
Secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁶⁾	0,3 %	8,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁶⁾	5,0 %	4,9 %
Résultat d'exploitation	2 713 \$	2 231 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	16 041	15 300
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	30,7 %	29,5 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 322 \$	4 845 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	9,3 %
Secteur Services financiers		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	160 \$	47 \$
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	12,7 %	13,3 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2,5 %	3,4 %

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

5. Performance financière globale

5.1. Résultats d'exploitation consolidés

Sauf indication contraire, toute l'information financière tient compte de l'incidence de la 53^e semaine en 2020. Le tableau qui suit présente un sommaire des principales informations financières consolidées pour 2021 :

Au 1 ^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	53 170 \$	52 714 \$	456 \$	0,9 %
Résultat d'exploitation	2 937	2 365	572	24,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004	583	11,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 664 \$	2 596 \$	68 \$	2,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495	742	(247)	(33,3) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	684	742	(58)	(7,8) %
Impôt sur le résultat	466	431	35	8,1 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	721	580	141	24,3 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,3 %	26,7 %		
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	101 \$	84 \$	17 \$	20,2 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875 \$	1 108 \$	767 \$	69,2 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	1 863	1 096	767	70,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499	412	27,5 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,45 \$	3,06 \$	2,39 \$	78,1 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,59 \$	4,18 \$	1,41 \$	33,7 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	341,8	358,2		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

La détermination de la société en ce qui a trait à l'excellence en matière de vente au détail a soutenu la performance opérationnelle et financière alors que la pandémie de COVID-19 continuait d'influer sur les activités et le comportement des consommateurs. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail est demeuré vigoureux grâce à la persistance de la tendance des repas pris à domicile, même lorsque les restrictions sanitaires ont été assouplies. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a tiré profit de la hausse des services pharmaceutiques, le dépistage de la COVID-19 et la vaccination contre celle-ci s'étant accélérés tout au long de l'exercice.

Les produits de l'avant du magasin à marge plus élevée dans le secteur des pharmacies au détail, qui avaient auparavant nui aux résultats, ont repris de la vigueur à mesure que l'économie a redémarré. Malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation, Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs tout au long de la pandémie.

La pandémie de COVID-19 a accéléré certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à la société de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Réseau de soins de santé connectés et Paiements et récompenses.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 1 863 millions de dollars (5,45 \$ par action ordinaire) en 2021, ce qui représente une hausse de 767 millions de dollars (2,39 \$ par action ordinaire), ou 70,0 %, comparativement à celui inscrit en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 35 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 412 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 355 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 412 millions de dollars (1,15 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite de la hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
 - l'amélioration des charges d'intérêts attribuable essentiellement à la réduction des charges d'intérêts sur les obligations locatives et à la baisse des charges d'intérêts du secteur Services financiers;
- la variation favorable de 355 millions de dollars (0,98 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 313 millions de dollars (0,92 \$ par action ordinaire) du recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »);
 - la variation favorable de 17 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la variation favorable de 14 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation favorable de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,26 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 911 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 412 millions de dollars, ou de 27,5 %, comparativement à celui inscrit en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 35 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020.

Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ s'est établi à 5,59 \$ en 2021, ce qui représente une hausse de 1,41 \$, ou 33,7 %, comparativement à celui inscrit en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 0,10 \$ de la 53^e semaine en 2020. L'augmentation reflète l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires. Le taux de croissance moyen composé (le « TCMC »)⁵⁾ du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ sur une période de deux ans s'est établi à 20,2 %.

Produits

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	52 269 \$	51 859 \$	410 \$	0,8 %
Services financiers	1 182	1 097	85	7,7 %
Consolidation et éliminations	(281)	(242)	(39)	(16,1) %
Produits	53 170 \$	52 714 \$	456 \$	0,9 %

Les produits ont augmenté de 456 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à ceux inscrits en 2020, pour s'établir à 53 170 millions de dollars en 2021. L'augmentation découle essentiellement de la hausse de 410 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, ce qui reflète l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. L'augmentation s'explique également par la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et l'augmentation nette de la superficie de vente au détail. De plus, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers s'est accru de 85 millions de dollars.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 572 millions de dollars, ou 24,2 %, comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 2 937 millions de dollars en 2021, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. L'augmentation du résultat d'exploitation est attribuable à l'amélioration de 512 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et à l'incidence favorable de certains éléments d'ajustement totalisant 60 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 512 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable à une augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- l'incidence favorable de 60 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - la variation favorable de 25 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 18 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	5 322 \$	4 845 \$	477 \$	9,8 %
Services financiers	265	159	106	66,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587 \$	5 004 \$	583 \$	11,7 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 583 millions de dollars, ou 11,7 %, comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 5 587 millions de dollars en 2021, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ pour l'exercice à l'étude découle essentiellement de la hausse de 477 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et de l'augmentation de 106 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2021, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 68 millions de dollars, ou 2,6 %, comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 2 664 millions de dollars. La hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée en 2021 découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des actifs liés aux TI et des biens loués ainsi que de l'augmentation de l'amortissement au sein du secteur Services financiers qui a découlé du lancement du compte *PC Argent*^{MC}. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 247 millions de dollars en 2021 comparativement à celles inscrites en 2020 pour s'établir à 495 millions de dollars. Cette diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières découle essentiellement de l'incidence favorable du recouvrement lié à Glenhuron, du recul des charges d'intérêts sur les obligations locatives et de la baisse des charges d'intérêts du secteur Services financiers. Se reporter à la rubrique « Impôt sur le résultat » plus bas pour obtenir plus de précisions sur le recouvrement lié à Glenhuron.

Impôt sur le résultat

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	466 \$	431 \$	35 \$	8,1 %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	127	149	(22)	(14,8) %
Recouvrement lié à Glenhuron	128	—	128	100,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	721 \$	580 \$	141 \$	24,3 %
Taux d'impôt effectif	19,1 %	26,6 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,3 %	26,7 %		

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée s'est établie à 466 millions de dollars (431 millions de dollars en 2020) et le taux d'impôt effectif, à 19,1 % (26,6 % en 2020). La diminution du taux d'impôt effectif enregistrée pour l'exercice à l'étude est essentiellement attribuable à un recouvrement de 128 millions de dollars lié à Glenhuron et à l'incidence du renversement des intérêts non déductibles liés à Glenhuron.

Le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat pour 2021 s'est établi à 721 millions de dollars (580 millions de dollars en 2020) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,3 % (26,7 % en 2020). La diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ pour l'exercice à l'étude est essentiellement attribuable à la hausse du bénéfice des entités assujetties à un taux d'imposition moins élevé et à l'incidence de certains éléments non déductibles.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars a été inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, qui représente la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société, s'est établi à 101 millions de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 17 millions de dollars, ou 20,2 %, comparativement à celui inscrit en 2020. L'augmentation en ce qui a trait aux participations ne donnant pas le contrôle est attribuable essentiellement à la hausse du résultat revenant aux franchisés par rapport à 2020.

5.2 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 1^{er} janvier 2022, du 2 janvier 2021 et du 28 décembre 2019, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022, le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ^{4),7)} (53 semaines)	2019 ⁴⁾ (52 semaines)
Produits	53 170 \$	52 714 \$	48 037 \$
Résultat d'exploitation	2 937	2 365	2 270
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004	4 775
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %	9,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 664 \$	2 596 \$	2 524 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	684	742	747
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,3 %	26,7 %	26,0 %
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$	1 131 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875	1 108	1 081
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	1 863	1 096	1 069
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499	1 427
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,49 \$	3,08 \$	2,93 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,45 \$	3,06 \$	2,90 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,59 \$	4,18 \$	3,87 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	341,8	358,2	368,4
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,400 \$	1,280 \$	1,240 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	1,325 \$	1,325 \$	1,325 \$
Total des actifs	36 614 \$	35 873 \$	36 309 \$
Total de la dette à long terme	7 213 \$	7 046 \$	7 098 \$
Obligations locatives	8 839	8 901	9 110
Passifs financiers à long terme	16 052 \$	15 947 \$	16 208 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Produits Les produits se sont établis 53 170 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 456 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁶⁾ a augmenté de 0,3 % (8,6 % en 2020). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁶⁾ a augmenté de 5,0 % (4,9 % en 2020).

Les produits ont augmenté de 4 677 millions de dollars en 2020 comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 52 714 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁶⁾ a augmenté de 8,6 % (1,1 % en 2019). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁶⁾ a augmenté de 4,9 % (3,6 % en 2019).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2019, les prix dans le secteur de l'alimentation au détail ont été inflationnistes. Les prix dans le secteur des pharmacies au détail ont été déflationnistes jusqu'au deuxième trimestre de 2019, lorsqu'ils sont redevenus inflationnistes. En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur les collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes de la société. La société a enregistré une volatilité de son chiffre d'affaires ainsi que des variations dans la composition de celui-ci en raison des conséquences de la pandémie sur le comportement des consommateurs tout au long de l'exercice. En 2021, la COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur la société et d'accélérer certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à la société de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Réseau de soins de santé connectés et Paiements et récompenses. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a tiré profit de la hausse des services pharmaceutiques, le dépistage de la COVID-19 et la vaccination contre celle-ci s'étant accélérés tout au long de l'exercice. Les produits de l'avant du magasin à marge plus élevée dans le secteur des pharmacies au détail, qui avaient auparavant nui aux résultats, ont repris de la vigueur à mesure que l'économie a redémarré. Malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation, Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs tout au long de la pandémie.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers a continué de croître, mais a subi l'incidence de la pandémie de COVID-19. Le secteur Services financiers de la société a affiché une croissance en 2019, en raison essentiellement de la progression du portefeuille de cartes de crédit ainsi que des kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}. En 2020, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a subi l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 découlant de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile*^{MC} au deuxième trimestre de 2020. Le secteur Services financiers a également lancé le compte *PC Argent*^{MC} au troisième trimestre de 2020, un produit qui permet aux titulaires de compte de faire des opérations bancaires courantes et d'accumuler des points *PC Optimum*^{MC} en effectuant leurs paiements. En 2021, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers de la société s'est améliorée. En 2021, le secteur Services financiers a bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire ont varié au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. Ces variations du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et du bénéfice net dilué par action ordinaire de la société découlent essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence de la 53^e semaine au cours de l'exercice 2020;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuables à la COVID-19. Les résultats financiers de la société pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du prix des marchandises en stock vendues comparativement à 2019. En outre, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté en 2020 en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients, lesquels investissements se sont stabilisés en 2021;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- des variations de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- le renversement, en 2021, de certaines taxes à la consommation comptabilisées;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - le recouvrement lié à Glenhuron;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités.

Total des actifs et des passifs financiers à long terme En 2021, le total des actifs a augmenté de 2,1 % comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 36 614 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des créances découlant du recouvrement d'impôt et d'intérêts auprès de Glenhuron, de l'augmentation des créances sur cartes de crédit et de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 0,7 % comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 16 052 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la dette à long terme attribuable à l'émission par *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« *Eagle* ») de billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars, échéant le 17 juin 2026 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 %. L'augmentation s'explique également par la hausse enregistrée par la fiducie de financement indépendante, partiellement contrebalancée par la diminution des certificats de placement garanti (« CPG »).

En 2020, le total des actifs a diminué de 1,2 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 35 873 millions de dollars. La diminution découle essentiellement de la baisse des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19 et de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, partiellement contrebalancées par une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les passifs financiers à long terme ont diminué de 1,6 % comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 15 947 millions de dollars, en raison essentiellement de la diminution des obligations locatives attribuable aux paiements au titre de la location, contrebalancée en partie par les entrées de contrats de location immobilière et les prorogations de contrats de location.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*^{MC}. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

6.1 Secteur Vente au détail

Sauf indication contraire, la totalité de l'information financière reflète l'incidence de la 53^e semaine en 2020.

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	52 269 \$	51 859 \$	410 \$	0,8 %
Résultat d'exploitation	2 713	2 231	482	21,6 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	16 041	15 300	741	4,8 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	30,7 %	29,5 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 322 \$	4 845 \$	477 \$	9,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	9,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623 \$	2 571 \$	52 \$	2,0 %

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)		2020 (53 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁶⁾	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁶⁾
Secteur de l'alimentation au détail	37 481 \$	0,3 %	37 596 \$	8,6 %
Secteur des pharmacies au détail	14 788	5,0 %	14 263	4,9 %
Médicaments sur ordonnance	7 224	8,4 %	6 758	5,3 %
Produits de l'avant du magasin	7 564	2,1 %	7 505	4,5 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 52 269 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 410 millions de dollars, ou 0,8 %, comparativement à celui inscrit en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020.

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁶⁾ a augmenté de 0,3 % en 2021 (8,6 % en 2020). Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Le TCMC⁵⁾ du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,4 %;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été nulle;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a été nulle;
 - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,2 % (2,4 % en 2020), ce qui est légèrement moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté en regard de 2020.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁶⁾ a augmenté de 5,0 % (4,9 % en 2020). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021. Le TCMC⁵⁾ du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,3 %;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance⁶⁾ a augmenté de 8,4 % (5,3 % en 2020). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 0,9 % (6,0 % en 2020). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables⁶⁾, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,7 % (4,2 % en 2020) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 4,7 % (0,5 % en 2020);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin⁶⁾ a augmenté de 2,1 % (4,5 % en 2020).

En 2021, 23 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 24 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie du secteur Vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est établi à 2 713 millions de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 482 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. La hausse découle d'une amélioration de 422 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 60 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 422 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est surtout attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- la variation favorable de 60 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la variation favorable de 25 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 18 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 16 041 millions de dollars en 2021, en hausse de 741 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2020. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 30,7 %, en hausse de 120 points de base comparativement à celui inscrit en 2020, en raison des variations favorables dans la composition du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail ainsi que des améliorations aux initiatives commerciales.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 5 322 millions de dollars en 2021, en hausse de 477 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2020. La hausse est attribuable à l'augmentation de 741 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par l'augmentation de 264 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 30 points de base comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 20,5 %. L'augmentation défavorable de 30 points de base s'explique essentiellement par la hausse des charges liées à la normalisation des conditions d'exploitation à la suite des mesures de confinement, par les coûts du siège social, y compris les coûts d'optimisation du réseau, ainsi que par les coûts plus élevés engagés par le secteur des pharmacies au détail pour la fourniture de services liés aux médicaments sur ordonnance, contrebalancés en partie par la baisse des coûts liés à la COVID-19.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ tient compte de profits de néant (néant en 2020) au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») en 2021.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 2 623 millions de dollars en 2021, en hausse de 52 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des actifs liés aux TI et des biens loués. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 182 \$	1 097 \$	85 \$	7,7 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	160	47	113	240,4 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 1^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 128 \$	3 165 \$	(37) \$	(1,2) %
Créances sur cartes de crédit	3 443	3 109	334	10,7 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	205	237	(32)	(13,5) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	12,7 %	13,3 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2,5 %	3,4 %		

Produits Les produits se sont établis à 1 182 millions de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 85 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020 attribuable surtout à ce qui suit :

- l'augmentation des commissions d'interchange attribuable aux dépenses accrues des clients;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC} découlant de la fermeture partielle temporaire des kiosques *La Boutique Mobile*^{MC} au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse du volume récurrent des créances sur cartes de crédit.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 160 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 113 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour 2020.

L'augmentation est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- le renversement de 37 millions de dollars de certaines taxes à la consommation comptabilisées;
- l'augmentation des produits dont il est question plus haut;
- la réduction de la provision pour pertes sur créances attendues pour l'exercice en cours et la comparaison avec la hausse de la provision pour pertes sur créances attendues au cours de l'exercice précédent;
- la diminution des radiations contractuelles;
- la baisse des coûts de financement;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts du programme de fidélisation et des coûts d'exploitation;
- l'augmentation des coûts d'acquisition de la clientèle.

Créances sur cartes de crédit Au 1^{er} janvier 2022, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 443 millions de dollars, en hausse de 334 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 2 janvier 2021. Cette hausse découle essentiellement des dépenses accrues des clients, en partie contrebalancées par l'augmentation des taux de paiement. Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 205 millions de dollars, en baisse de 32 millions de dollars comparativement au 2 janvier 2021.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

7.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 668 \$	1 133 \$	535 \$	47,2 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	4 827 \$	5 191 \$	(364) \$	(7,0) %
Activités d'investissement	(1 271)	(1 376)	105	7,6 %
Activités de financement	(3 249)	(3 282)	33	1,0 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	2	(1)	(50,0) %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	308 \$	535 \$	(227) \$	(42,4) %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 976 \$	1 668 \$	308 \$	18,5 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 4 827 millions de dollars en 2021, en baisse de 364 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et par l'augmentation de l'impôt payé, en partie contrebalancées par l'accroissement du bénéfice en trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 271 millions de dollars en 2021, en baisse de 105 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020. Cette diminution est principalement attribuable à l'investissement initial plus élevé dans Maple Corporation (« Maple ») au cours de l'exercice précédent et à la diminution des placements à court terme au cours de l'exercice considéré.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	Variation (en %)
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	35,1	35,5	(1,1) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	17,2	16,7	3,0 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés)	18,9	18,8	0,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,2	71,0	0,3 %
Nombre de magasins détenus par la société	545	550	(0,9) %
Nombre de magasins franchisés	551	542	1,7 %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 342	1 347	(0,4) %
Nombre total de magasins	2 438	2 439	— %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	7 %	7 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	4 %	4 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens propriétaires (en pourcentage)	1 %	1 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	64 400	64 500	(0,2) %
Magasins franchisés	31 200	30 800	1,3 %
Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	14 100	14 000	0,7 %

Dépenses d'investissement En 2021, la société a engagé des dépenses d'investissement de 1 183 millions de dollars, en baisse de 41 millions de dollars, ou 3,3 %, comparativement à celles inscrites en 2020.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 249 millions de dollars en 2021, en baisse de 33 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement net de 69 millions de dollars sur la dette à long terme au cours de l'exercice précédent, contre l'émission nette de 169 millions de dollars de titres de créance à long terme au cours de l'exercice considéré, et par le calendrier de versement des dividendes au quatrième trimestre de 2020, facteurs partiellement contrebalancés par le nombre moins élevé de rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société au cours de l'exercice précédent.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾

	2021 (52 semaines)				2020 (53 semaines)			
Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations¹⁾	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Éliminations¹⁾	Chiffres consolidés
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	4 775 \$	(16) \$	68 \$	4 827 \$	4 424 \$	683 \$	84 \$	5 191 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement	1 154	29	—	1 183	1 193	31	—	1 224
Intérêts payés	271	—	68	339	252	—	84	336
Paiements au titre de la location, montant net	1 346	—	—	1 346	1 384	—	—	1 384
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	2 004 \$	(45) \$	— \$	1 959 \$	1 595 \$	652 \$	— \$	2 247 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 2 004 millions de dollars en 2021, en hausse de 409 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020. La hausse des flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail s'explique essentiellement par l'augmentation du bénéfice en trésorerie, partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Services financiers se sont établis à 45 millions de dollars en 2021, en hausse de 697 millions de dollars comparativement au montant inscrit en 2020. La hausse des flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Services financiers s'explique essentiellement par l'augmentation des créances sur cartes de crédit découlant des dépenses accrues des clients, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets d'*Eagle* et de CPG.

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 2 janvier 2021		
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Dettes bancaires	52 \$	— \$	52 \$	86 \$	— \$	86 \$
Dépôts à vue de clients	—	75	75	—	24	24
Dettes à court terme	—	450	450	—	575	575
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	570	432	1 002	—	597	597
Dettes à long terme	4 297	1 914	6 211	4 811	1 638	6 449
Certains autres passifs ⁱ⁾	131	—	131	117	—	117
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	5 050 \$	2 871 \$	7 921 \$	5 014 \$	2 834 \$	7 848 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 297	—	1 297	1 379	—	1 379
Obligations locatives	7 542	—	7 542	7 522	—	7 522
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	13 889 \$	2 871 \$	16 760 \$	13 915 \$	2 834 \$	16 749 \$

i) Au 1^{er} janvier 2022, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 57 millions de dollars liés à la vente d'immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix (46 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁴⁾
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,6 x	2,9 x

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail au 1^{er} janvier 2022 a diminué comparativement à celui inscrit au 2 janvier 2021, en raison essentiellement de l'amélioration du montant ajusté du BAIIA²⁾.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 1^{er} janvier 2022 et les a respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2022 et les a respectées tout au long de l'exercice.

7.3 Composantes de la dette totale

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2020. Aucune débeture n'a été émise en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal - 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	2,28 %	7 mai 2030	350 \$
Total des débetures émises			350 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030 émis.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2020. Aucune débeture n'a été remboursée en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal - 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350 \$
Total des débetures remboursées			350 \$

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 7 octobre 2023. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière. En 2020, la société a prélevé puis remboursé 350 millions de dollars sur cette facilité. Aucun prélèvement n'a été effectué en 2021. Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	1 350 \$	1 050 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	450	575
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 800 \$	1 625 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 1^{er} janvier 2022 et s'y est conformée tout au long de 2021.

En 2021, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (300 millions de dollars en 2020), échéant le 17 juin 2026 (17 juillet 2025 en 2020) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 % (1,34 % en 2020). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2020) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 1,65 % (2,07 % en 2020) sur les billets d'*Eagle* émis.

En 2020, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2021.

Fiducies de financement indépendantes Au 1^{er} janvier 2022, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 570 millions de dollars (512 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 2 janvier 2021) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 2 janvier 2021) du principal des prêts en cours.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2021 et 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$
CPG émis	414	410
CPG arrivés à échéance	(603)	(536)
Solde à la clôture de l'exercice	996 \$	1 185 \$

Au 1^{er} janvier 2022, des CPG de 182 millions de dollars (597 millions de dollars au 2 janvier 2021) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de la société (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 2 janvier 2021) et un montant total de 469 millions de dollars (470 millions de dollars au 2 janvier 2021) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 1^{er} janvier 2022, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 52 millions de dollars au total (86 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁴⁾
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	17,3 %	13,8 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,8 %	8,1 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 1^{er} janvier 2022 a augmenté comparativement au montant inscrit au 2 janvier 2021, en raison essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation des secteurs Vente au détail et Services financiers.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 1^{er} janvier 2022 a augmenté comparativement au montant inscrit au 2 janvier 2021, en raison principalement de l'augmentation du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ après impôt et de l'accroissement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme.

7.5 Notations

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2021, Dominion Bond Rating Service Morningstar a confirmé les notations et les tendances de la société, tandis que Standard and Poor's Global Ratings a confirmé les notations et les perspectives de la société.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 1^{er} janvier 2022 ou au 2 janvier 2021.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

	2021 (52 semaines)		2020 (53 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	347 361 480	6 837 \$	360 064 475	7 065 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 829 170	116	601 756	35
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(15 663 281)	(310)	(13 304 751)	(263)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	333 527 369	6 643 \$	347 361 480	6 837 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(672 784)	(13) \$	(1 113 302)	(21) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(510 000)	(10)	(145 000)	(3)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	587 289	11	585 518	11
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(595 495)	(12) \$	(672 784)	(13) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	332 931 874	6 631 \$	346 688 696	6 824 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	339 097 833		355 484 682	

i) Inclut 15 395 actions annulées au cours du troisième trimestre de 2021 dans le cadre d'une transaction privée qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil d'administration (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au troisième trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a accru de 0,03 \$ et de 0,02 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,365 \$ et à 0,335 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2021ⁱ⁾	2020
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,400 \$	1,280 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,365 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 30 décembre 2021. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 31 décembre 2021.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	472 \$	453 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	484 \$	465 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,365 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	15 647 886	13 304 751
Contrepartie en trésorerie payée	1 200 \$	888 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	890	625
Diminution du capital social ordinaire	310	263
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	510 000	145 000
Contrepartie en trésorerie payée	50 \$	10 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	40	7
Diminution du capital social ordinaire	10	3

Au deuxième trimestre de 2021, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 106 459 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. En 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de la société. Cette modification permettait à la société de racheter ses actions ordinaires de George Weston Limitée (« Weston ») dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait racheté 10 276 022 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

En 2021, 15 647 886 actions ordinaires (13 304 751 en 2020) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 200 millions de dollars (888 millions de dollars en 2020), y compris 7 399 437 actions ordinaires (4 940 680 en 2020) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 563 millions de dollars (336 millions de dollars en 2020).

En 2020, conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), la société a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est élevée à 205 millions de dollars. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et étaient prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société pouvait racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux lettres de crédit et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 518 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022 (518 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. La société garantit les obligations découlant de contrats de location d'un tiers distributeur à hauteur de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« MasterCard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 1^{er} janvier 2022, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 2 janvier 2021).

Garantie sous forme de trésorerie Au 1^{er} janvier 2022, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 93 millions de dollars (102 millions de dollars au 2 janvier 2021), dont un montant négligeable (montant négligeable au 2 janvier 2021) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 1^{er} janvier 2022.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	1 875 \$	1 607 \$	1 071 \$	733 \$	613 \$	4 299 \$	10 198 \$
Contrats de change à terme	321	—	—	—	—	—	321
Passifs financiers ⁱⁱ⁾	3	3	3	4	4	35	52
Paiements au titre de la location	1 268	1 321	1 168	1 108	889	3 219	8 973
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	106	181	205	206	46	—	744
Obligations liées à des achats ^{iv)}	689	676	607	508	500	15	2 995
Total des obligations contractuelles	4 262 \$	3 788 \$	3 054 \$	2 559 \$	2 052 \$	7 568 \$	23 283 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme au 1^{er} janvier 2022.
- ii) Représentent l'engagement de la société au titre des paiements contractuels se rapportant à la vente d'immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix.
- iii) Ces obligations comprennent des accords relatifs à l'achat de matériel et de biens immobiliers ainsi que des engagements relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation de bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie :

	1 ^{er} janvier 2022 (52 semaines)			2 janvier 2021 (53 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	6	(7)	—	(40)	(5)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	1	1	—	—	1	(4)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	7 \$	(8) \$	— \$	(39) \$	(9) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains (néant en 2020), pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 120 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020), pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs (dans les fournisseurs et autres passifs en 2020). En 2021, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020). En 2020, la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars. La société a conclu que cette couverture était efficace à sa date de règlement.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars (225 millions de dollars en 2020), pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs (dans les fournisseurs et autres passifs en 2020).

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle :

	1 ^{er} janvier 2022 (52 semaines)			2 janvier 2021 (53 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	— \$	1 \$	(7) \$	— \$	(3) \$
Autres dérivés non financiers	3	—	18	(4)	—	(23)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	19 \$	(11) \$	— \$	(26) \$

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestres

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2021 compte 52 semaines et l'exercice 2020 compte 53 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

	2021					2020 ⁽⁴⁾				
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)
Produits	11 872 \$	12 491 \$	16 050 \$	12 757 \$	53 170 \$	11 800 \$	11 957 \$	15 671 \$	13 286 \$	52 714 \$
Montant ajusté du BAIIA⁽²⁾	1 218	1 371	1 674	1 324	5 587	1 165	1 008	1 518	1 313	5 004
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	313	375	431	744	1 863	240	169	342	345	1 096
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁽²⁾	392	464	540	515	1 911	349	260	459	431	1 499
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,91 \$	1,10 \$	1,28 \$	2,23 \$	5,49 \$	0,67 \$	0,47 \$	0,96 \$	0,98 \$	3,08 \$
Dilué (en dollars)	0,90 \$	1,09 \$	1,27 \$	2,20 \$	5,45 \$	0,66 \$	0,47 \$	0,96 \$	0,98 \$	3,06 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)	1,13 \$	1,35 \$	1,59 \$	1,52 \$	5,59 \$	0,97 \$	0,72 \$	1,28 \$	1,22 \$	4,18 \$
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁽⁶⁾	0,1 %	(0,1) %	0,2 %	1,1 %	0,3 %	9,6 %	10,0 %	6,9 %	8,6 %	8,6 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁽⁶⁾	(1,7) %	9,6 %	4,4 %	7,9 %	5,0 %	10,7 %	(1,1) %	6,1 %	3,7 %	4,9 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence liée à la pandémie de COVID-19 sur le volume des ventes et la composition du chiffre d'affaires;
- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- l'incidence de la 53^e semaine au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,4 million de pieds carrés pour atteindre 71,2 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- l'incidence de la 53^e semaine au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020;
- le calendrier des jours fériés;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- les résultats financiers de la société pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 comprennent des produits accrus, soutenus par l'augmentation de la demande pour les produits de la société et par l'augmentation du prix des marchandises en stock vendues. De plus, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté en 2020 en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients, lesquels investissements se sont stabilisés en 2021;
- les variations de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- le renversement, en 2021, de certaines taxes à la consommation comptabilisées;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le recouvrement lié à Glenhuron;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

Sauf indication contraire, toute l'information financière tient compte de l'incidence de la 53^e semaine en 2020.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2021 :

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁴⁾ (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	12 757 \$	13 286 \$	(529) \$	(4,0) %
Résultat d'exploitation	705	702	3	0,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 324	1 313	11	0,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,4 %	9,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	623 \$	609 \$	14 \$	2,3 %
(Recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(29)	166	(195)	(117,5) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	160	166	(6)	(3,6) %
Impôt sur le résultat	15	142	(127)	(89,4) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	168	175	(7)	(4,0) %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	25,5 %	26,7 %		
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(28)	46	(74)	(160,9) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	747 \$	348 \$	399 \$	114,7 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	744	345	399	115,7 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	515	431	84	19,5 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,20 \$	0,98 \$	1,22 \$	124,5 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,52 \$	1,22 \$	0,30 \$	24,6 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	338,1	353,8		
Entrées (sorties) nettes liées aux ¹⁾ :				
Activités d'exploitation	1 024 \$	1 380 \$	(356) \$	(25,8) %
Activités d'investissement	(249)	(275)	26	9,5 %
Activités de financement	(578)	(940)	362	38,5 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,365 \$	0,335 \$	0,03 \$	9,0 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33125 \$	0,33125 \$		

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Au quatrième trimestre, Loblaw a enregistré une forte demande, la tendance des repas pris à domicile s'étant maintenue chez les consommateurs, particulièrement pendant la période des Fêtes. L'accent mis par la société sur l'excellence en matière de vente au détail a entraîné des améliorations opérationnelles et financières, malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation. Les bannières à escompte (qui représentent 60 % du réseau d'alimentation au détail de Loblaw) ont bénéficié du retour des clients sensibles aux prix, tandis que les magasins conventionnels de la division Marché ont continué de livrer une forte performance, grâce à des stratégies promotionnelles bien ciblées. L'assouplissement des restrictions sanitaires au cours du trimestre a eu une incidence favorable sur le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin et sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail. Les activités du secteur des pharmacies au détail ont continué de jouer un rôle important auprès des communautés à l'échelle nationale grâce à des services de dépistage de la COVID-19 et de vaccination contre celle-ci. Les promotions commerciales axées sur la fidélisation et fondées sur les données dans l'ensemble du portefeuille ont été efficaces, les clients ayant répondu favorablement aux offres de masse et personnalisées.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 744 millions de dollars (2,20 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 399 millions de dollars (1,22 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, ce qui reflète l'incidence négative de 35 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 84 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 315 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 84 millions de dollars (0,23 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail est attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
 - l'incidence favorable des participations ne donnant pas le contrôle;
- la variation favorable de 315 millions de dollars (0,92 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 313 millions de dollars (0,92 \$ par action ordinaire) du recouvrement lié à Glenhuron;
 - la variation défavorable de 11 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la variation favorable de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation défavorable de 9 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence défavorable de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, du profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,07 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ a augmenté de 84 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 515 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence négative de 35 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020.

Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ a augmenté de 0,30 \$ au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 1,52 \$, ce qui reflète l'incidence négative de 0,10 \$ de la 53^e semaine. Le TCMC⁵⁾ du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ sur une période de deux ans s'est établi à 30,0 %, et il reflète l'incidence positive de la dépréciation moindre des immobilisations corporelles en 2021 comparativement à 2019. L'incidence sur le TCMC⁵⁾ a été de 7,3 %.

Produits

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	12 486 \$	13 043 \$	(557) \$	(4,3) %
Services financiers	360	320	40	12,5 %
Consolidation et éliminations	(89)	(77)	(12)	(15,6) %
Produits	12 757 \$	13 286 \$	(529) \$	(4,0) %

Les produits ont diminué de 529 millions de dollars, ou 4,0 %, au quatrième trimestre de 2021 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 12 757 millions de dollars, en raison essentiellement d'une diminution de 557 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, ce qui reflète l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. La baisse a été contrebalancée en partie par l'augmentation de 40 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 705 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. Cette hausse reflète la variation favorable de 6 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une diminution de 3 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 6 millions de dollars d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la variation favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
- la variation défavorable de 8 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;

facteur en partie contrebalancé par :

- la diminution globale de la performance du secteur Vente au détail, en raison essentiellement de la 53^e semaine en 2020. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par l'amélioration de la performance du secteur Services financiers.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁴⁾ (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	1 244 \$	1 251 \$	(7) \$	(0,6) %
Services financiers	80	62	18	29,0 %
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 324 \$	1 313 \$	11 \$	0,8 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 1 324 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance du secteur Services financiers, en partie contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Vente au détail, ce qui tient compte de l'incidence négative de la 53^e semaine en 2020.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2021, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 14 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 623 millions de dollars. La hausse découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des actifs liés aux TI et des biens loués ainsi que de l'augmentation de l'amortissement au sein du secteur Services financiers qui a découlé du lancement du compte *PC Argent^{MC}*. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de l'amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

(Recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les recouvrements d'intérêts nets ont diminué de 195 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 29 millions de dollars. La diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières enregistrée au quatrième trimestre de 2021 découle essentiellement du recouvrement de charges d'intérêts lié à Glenhuron.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁽⁴⁾ (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	15 \$	142 \$	(127) \$	(89,4) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	25	33	(8)	(24,2) %
Recouvrement lié à Glenhuron	128	—	128	100,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ⁽²⁾	168 \$	175 \$	(7) \$	(4,0) %
Taux d'impôt effectif	2,0 %	26,5 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ⁽²⁾	25,5 %	26,7 %		

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au quatrième trimestre de 2021 s'est établie à 15 millions de dollars (142 millions de dollars en 2020) et le taux d'impôt effectif, à 2,0 % (26,5 % en 2020). La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable au recouvrement d'impôt sur le résultat lié à Glenhuron ainsi qu'à l'incidence de certains éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt⁽²⁾ comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2021 s'est établi à 168 millions de dollars (175 millions de dollars en 2020) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif⁽²⁾, à 25,5 % (26,7 % en 2020). La diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif⁽²⁾ est principalement attribuable à l'incidence de certains éléments non déductibles.

Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est établie à 28 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, ce qui représente une diminution de 74 millions de dollars, ou 160,9 %, par rapport au résultat inscrit au quatrième trimestre de 2020. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées. Pour l'exercice entier, le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 101 millions de dollars a augmenté de 26 millions de dollars en regard de celui de 2020, en raison de la hausse du résultat revenant aux franchisés.

Flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 780 \$	1 499 \$	281 \$	18,7 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 024 \$	1 380 \$	(356) \$	(25,8) %
Activités d'investissement	(249)	(275)	26	9,5 %
Activités de financement	(578)	(940)	362	38,5 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	4	(5)	(125,0) %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	196 \$	169 \$	27 \$	16,0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 976 \$	1 668 \$	308 \$	18,5 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 024 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 356 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2020. La diminution des entrées nettes liées aux activités d'exploitation est essentiellement attribuable à l'augmentation des créances sur cartes de crédit découlant des dépenses accrues des clients et à la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 249 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 26 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2020. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement de la baisse des placements à court terme.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 578 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 362 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2020. La diminution des sorties nettes liées aux activités de financement découle essentiellement du remboursement net de 177 millions de dollars sur la dette à long terme au cours de l'exercice précédent comparativement à l'émission nette de titres de créance à long terme de 43 millions de dollars au cours de l'exercice considéré ainsi que de la diminution des rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société au cours de l'exercice considéré.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2021, la société a engagé des dépenses d'investissement de 392 millions de dollars (418 millions de dollars en 2020) liées à des acquisitions d'immobilisations corporelles et à des entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

	2021 (12 semaines)				2020 (13 semaines)			
Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations¹⁾	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Chiffres consolidés
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 193 \$	(186) \$	17 \$	1 024 \$	1 399 \$	(44) \$	25 \$	1 380 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement	381	11	—	392	413	5	—	418
Intérêts payés	58	—	17	75	46	—	25	71
Paievements au titre de la location, montant net	294	—	—	294	285	—	—	285
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	460 \$	(197) \$	— \$	263 \$	655 \$	(49) \$	— \$	606 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les sorties nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 460 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 195 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020. La diminution des flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail s'explique essentiellement par la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Services financiers au quatrième trimestre 2021 se sont élevés à 197 millions de dollars, en hausse de 148 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre 2020. La hausse des flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Services financiers s'explique essentiellement par l'augmentation des créances sur cartes de crédit découlant des dépenses accrues des clients.

Informations sectorielles

	1 ^{er} janvier 2022 (12 semaines)				2 janvier 2021 ⁴⁾ (13 semaines)			
(non audité) (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	12 486 \$	360 \$	(89) \$	12 757 \$	13 043 \$	320 \$	(77) \$	13 286 \$
Résultat d'exploitation	636 \$	69 \$	— \$	705 \$	649 \$	53 \$	— \$	702 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(45)	16	—	(29)	146	20	—	166
Bénéfice avant impôt sur le résultat	681 \$	53 \$	— \$	734 \$	503 \$	33 \$	— \$	536 \$
Résultat d'exploitation	636 \$	69 \$	— \$	705 \$	649 \$	53 \$	— \$	702 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	612	11	—	623	600	9	—	609
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	113	—	—	113	119	—	—	119
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(117)	—	—	(117)	(117)	—	—	(117)
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	1 244 \$	80 \$	— \$	1 324 \$	1 251 \$	62 \$	— \$	1 313 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	495	11	—	506	483	9	—	492
Montant ajusté du résultat d'exploitation	749 \$	69 \$	— \$	818 \$	768 \$	53 \$	— \$	821 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 111 millions de dollars (111 millions de dollars au 2 janvier 2021).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars au 2 janvier 2021) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁴⁾ (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	12 486 \$	13 043 \$	(557) \$	(4,3) %
Résultat d'exploitation	636	649	(13)	(2,0) %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 859	3 832	27	0,7 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	30,9 %	29,4 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 244 \$	1 251 \$	(7) \$	(0,6) %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	9,6 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	612 \$	600 \$	12 \$	2,0 %

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)		2020 (13 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁵⁾	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁵⁾
Secteur de l'alimentation au détail	8 742 \$	1,1 %	9 302 \$	8,6 %
Secteur des pharmacies au détail	3 744	7,9 %	3 741	3,7 %
Médicaments sur ordonnance	1 728	10,2 %	1 706	5,0 %
Produits de l'avant du magasin	2 016	6,1 %	2 035	2,8 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 12 486 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 557 millions de dollars, ou 4,3 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, ce qui tient compte de l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % pour le trimestre (8,6 % en 2020). Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Le TCMC⁵⁾ du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail sur une période de deux ans s'est établi à 4,8 %;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modeste;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a été modeste;
 - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 4,8 % (1,5 % en 2020), ce qui est légèrement moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - la taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté au cours du trimestre en regard du quatrième trimestre de 2020;

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 7,9 % (3,7 % en 2020). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021. Le TCMC⁵⁾ du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,5 %;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables⁶⁾ tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 10,2 % (5,0 % en 2020). Le nombre d'ordonnances exécutées a diminué de 0,5 % (a augmenté de 9,3 % en 2020). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 8,8 % (1,9 % en 2020) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 1,1 % (2,0 % en 2020);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 6,1 % (2,8 % en 2020).

Au cours des 12 derniers mois, 23 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 24 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 13 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 636 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine en 2020. La baisse du résultat d'exploitation a été de 19 millions de dollars, partiellement contrebalancée par la variation favorable de 6 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution globale de 19 millions de dollars attribuable surtout à l'incidence négative de la 53^e semaine en 2020;

facteur en partie contrebalancé par :

- la variation favorable de 6 millions de dollars d'éléments d'ajustement, qui est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - la variation favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la variation favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
- la variation défavorable de 8 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 859 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 27 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 30,9 %, en hausse de 150 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, en raison des variations favorables dans la composition du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail ainsi que des améliorations aux initiatives commerciales.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 244 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 7 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, ce qui tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. La diminution est attribuable à l'augmentation défavorable de 34 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, partiellement contrebalancée par la hausse de 27 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,9 %, ce qui représente une hausse de 110 points de base comparativement au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation défavorable de 110 points de base s'explique essentiellement par la hausse des charges liées à la normalisation des conditions d'exploitation à la suite des mesures de confinement, par les coûts du siège social, y compris les coûts d'optimisation du réseau, et par les coûts plus élevés engagés par le secteur des pharmacies au détail pour la fourniture de services liés aux médicaments sur ordonnance, contrebalancés en partie par la baisse des coûts liés à la COVID-19.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 612 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 12 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020, en raison essentiellement de l'augmentation des actifs liés aux TI et des biens loués. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020).

Optimisation du réseau Au quatrième trimestre de 2021, la société a finalisé des plans d'optimisation du réseau qui entraîneront des conversions de bannières, des fermetures et des redimensionnements d'environ 20 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, dont la majorité seront des conversions de bannières et 3 seront des fermetures au sein du secteur de l'alimentation de détail. La société prévoit comptabiliser des charges d'environ 25 à 35 millions de dollars dans le cadre de cette optimisation du réseau. Ces charges seront inscrites à mesure qu'elles sont engagées et devraient inclure des coûts liés au matériel, des indemnités de départ, des coûts liés aux contrats de location et d'autres coûts, et elles ne seront pas considérées comme étant un élément d'ajustement. La société prévoit réaliser des économies d'environ 25 millions de dollars au titre du BAIIA annualisé par suite de ces plans. Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé des charges de 19 millions de dollars découlant de ce projet d'optimisation du réseau. Des charges supplémentaires seront comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées tout au long de 2022.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	360 \$	320 \$	40 \$	12,5 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	53	33	20	60,6 %
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 128 \$	3 165 \$	(37) \$	(1,2) %
Créances sur cartes de crédit	3 443	3 109	334	10,7 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	205	237	(32)	(13,5) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	12,7 %	13,3 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2,5 %	3,4 %		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2021 ont augmenté de 40 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 360 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des commissions d'interchange attribuable aux dépenses accrues des clients;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile^{MC}*.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 53 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 20 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des radiations contractuelles;
- la baisse des coûts de financement;
- le renversement de certaines taxes à la consommation comptabilisées de 27 millions de dollars;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la réduction de la provision pour pertes sur créances attendues au cours de l'exercice précédent;
- l'augmentation des coûts du programme de fidélisation et des coûts d'exploitation;
- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Créances sur cartes de crédit Au 1^{er} janvier 2022, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 443 millions de dollars, en hausse de 334 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 2 janvier 2021, en raison essentiellement des dépenses accrues des clients, en partie contrebalancées par les taux de paiement plus élevés. Le compte de correction de valeur au titre des créances sur cartes de crédit s'établissait à 205 millions de dollars, en baisse de 32 millions de dollars comparativement au 2 janvier 2021.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président du Conseil et président et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 1^{er} janvier 2022.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil et président et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 1^{er} janvier 2022.

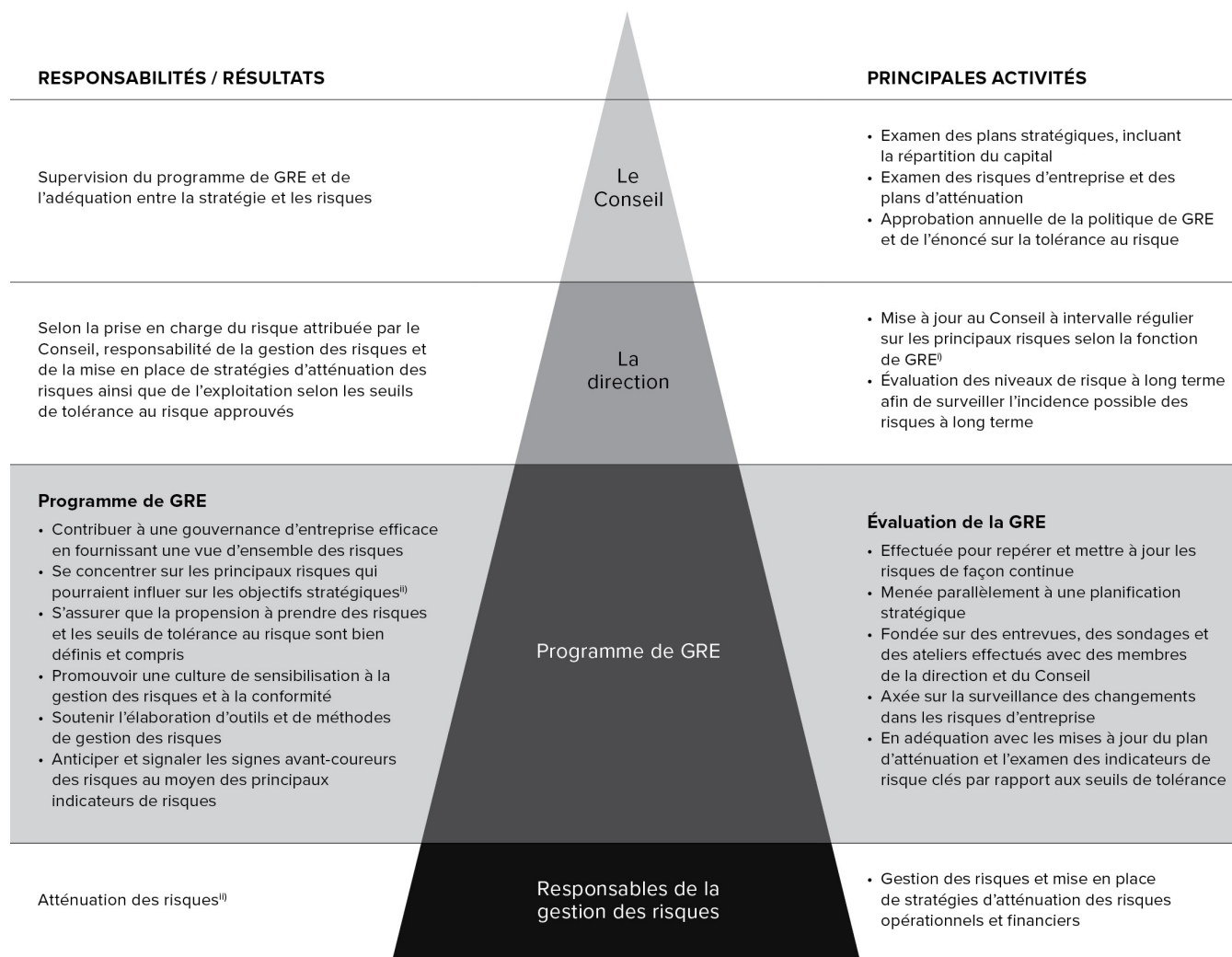
Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2021 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de GRE ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'Énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'Énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

Risque lié à la COVID-19 Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Depuis le début de la pandémie, la société a pris – et continuera de prendre – des mesures afin de limiter les effets de la COVID-19 sur ses activités courantes en agissant au mieux des intérêts des employés, des clients, des fournisseurs et des autres parties prenantes qui sont au cœur de chaque décision. Une équipe d'intervention dédiée à la COVID-19 mise en place par la direction dès le début de la pandémie continue de coordonner la réponse de la société. La société demeure engagée à faire en sorte que ses magasins d'alimentation et ses pharmacies, dont ses établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, restent ouverts et bien approvisionnés, tout en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour protéger la santé et la sécurité des collègues de première ligne et des clients. La société s'assure également de promouvoir la santé dans les communautés où elle mène des activités et elle a joué un rôle clé dans le dépistage de la COVID-19 et la campagne de vaccination au Canada.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'effet de la COVID-19 sur les résultats financiers futurs et les activités de la société. Nous continuons à suivre la situation de près à mesure qu'elle évolue quotidiennement et nous pourrions prendre, si nécessaire, de nouvelles mesures à la suite de directives des gouvernements et des autorités de santé publique ou que la société juge dans l'intérêt supérieur de nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes, au besoin.

Des modifications sur le plan de l'exploitation de la société découlant de la COVID-19 pourraient influencer de manière importante sur les résultats financiers de la société. Elles pourraient comprendre notamment la fermeture temporaire de certains établissements, la pénurie ou la perturbation de la main-d'œuvre à court ou à long terme, des problèmes d'approvisionnement et de distribution à court ou à long terme, une baisse à court ou à long terme des échanges commerciaux et des déplacements transfrontaliers y compris les quarantaines obligatoires, ainsi qu'une hausse de la volatilité du change et des risques pesant sur les systèmes informatiques, les réseaux et les services électroniques. De plus, la pandémie de COVID-19 a modifié le comportement des consommateurs et accéléré l'évolution des technologies perturbatrices, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement la concurrence dans le domaine du commerce électronique. L'incapacité de la société à suivre le rythme de ces changements de comportement et progrès technologiques ainsi que de rivaliser avec ses concurrents pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière. La performance de la société pourrait également être tributaire de la disponibilité et de l'efficacité des vaccins, y compris les doses de rappel, ainsi que de l'efficacité des programmes d'administration de ces vaccins partout au pays.

La propagation continue de la COVID-19 a provoqué de l'incertitude économique et une volatilité accrue sur les marchés financiers. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales visant à stabiliser l'économie. Bien qu'on ignore la durée et les conséquences définitives de la COVID-19 sur l'économie mondiale, les perturbations causées par celle-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la société.

L'incertitude économique découlant de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable à court ou à long terme sur les activités et la performance financière de la société ainsi qu'affaiblir la demande pour les produits et services de la société ou nuire aux marchés obligataires et boursiers. Les interventions gouvernementales visant à contenir la propagation de la COVID-19 pourraient également se répercuter sur la main-d'œuvre disponible, la chaîne d'approvisionnement et le réseau de distribution de la société, sur les produits et services qu'elle est en mesure d'offrir et sur sa capacité de s'adonner au commerce transfrontalier.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection	Actions en justice
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Questions environnementales et sociales
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	Conjoncture économique
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Gestion des stocks
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Fournisseurs de services
Réforme du réseau de la santé	Relations avec les franchisés
Situation concurrentielle et stratégie	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services	Gestion du changement, processus et efficience
Relations de travail	Conformité à la réglementation

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent^{MC}* ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent*^{MC} ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Recrutement, développement des employés et planification de la relève Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses dirigeants et le personnel clé, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés talentueux et expérimentés et d'établir des processus adéquats de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriées pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts, rendre plus difficile le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de la société à cerner les nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de la société à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

Réforme du réseau de la santé Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements touchant les activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2021 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières nations et Inuits du Canada visant à recouvrer

les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars est inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

Questions environnementales et sociales En tant que chef de file canadien des domaines de l'alimentation et de la pharmacie au détail, Loblaw s'engage à apporter des changements positifs sur le plan environnemental et social en se concentrant sur les questions les plus importantes aux yeux des clients, des employés, des communautés et des autres parties prenantes de la société, un accent particulier étant mis sur la lutte contre les changements climatiques et la progression de l'équité sociale. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités ESG de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

Environnement La société est exposée à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à sa réputation, à ses activités ou à son rendement à court et long termes.

La société est confrontée plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. En tant que grande entreprise, Loblaw a l'occasion d'avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. Pour saisir cette occasion, Loblaw se concentre sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société pourrait être contrainte de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société dispose d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et elle est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, la société possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. La société utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étagères. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

La société est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

Questions sociales La société est exposée à des risques liés aux questions sociales et elle a établi certaines priorités pour y faire face, dont une représentation appropriée des groupes traditionnellement sous-représentés dans les postes de gestion et dans l'ensemble des effectifs, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les communautés, en soutenant notamment la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

Conjoncture économique La croissance des produits et la rentabilité de la société sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs qui à leur tour sont influencées par la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres les niveaux élevés de chômage et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les coûts de l'énergie et du carburant, les répercussions des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme, les pandémies, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, les impôts, les taux de change et l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pouvant avoir une incidence sur les habitudes d'achat et, par conséquent, sur le paiement des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale, régionale ou locale. L'incertitude de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Gestion des stocks La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que la société ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de la société examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de la société de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Fournisseurs de services La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard^{MD} PC^{MD} et le compte *PC Argent*^{MC}. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme telles, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, la société compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec la société les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujettis aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Il convient de se reporter à la section « Actions en justice » de la rubrique portant sur les risques à la page 49 du présent rapport de gestion.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrirent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société. Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux certificats de placement garanti pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

Cotes de crédit Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Weston, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Weston, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 175 475 019 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), de 78 650 662 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 53,6 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 473 636 actions ordinaires de la société, soit environ 0,1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Propriétés de Choix. Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 1^{er} janvier 2022, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,8 % au 2 janvier 2021). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 55,9 % (57,0 % au 2 janvier 2021) des produits locatifs de Propriétés de Choix et occupant 56,0 % de sa superficie locative brute au 1^{er} janvier 2022 (55,3 % au 2 janvier 2021). La société conclut également diverses ententes et transactions avec Propriétés de Choix.

La société a également effectué des achats entre parties liées auprès de Weston Foods, une ancienne filiale de Weston. En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2021	2020
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston ^{vi)}	541 \$	624 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	1	1
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	32	41
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	54 \$	47 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	19	18
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	—	3
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	751 \$	733 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	—	1
Paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix	2	—
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	(2)	(1)

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun. Au 1^{er} janvier 2022, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 1 million de dollars (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) En 2021, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 528 millions de dollars (515 millions de dollars en 2020) et des charges d'exploitation de 223 millions de dollars (218 millions de dollars en 2020).
- v) En 2021, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2020). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.
- vi) En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Weston ⁱ⁾	10 \$	55 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	3	(8)

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.
- ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société participe également à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives, au régime collectif. En 2021 et en 2020, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	9
Rémunération totale	18 \$	15 \$

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans. À ce jour, la société a investi 15 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, dont une tranche de 9 millions de dollars a été investie en 2021 (6 millions de dollars en 2020).

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention de gestion d'immeubles a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention d'administration des contrats de sous-location a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Lettres de crédit Au 1^{er} janvier 2022, la société n'avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, aucune lettre de crédit se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	478 \$	507 \$	474 \$	478 \$	407 \$	1 778 \$	4 122 \$	3 986 \$

Passifs financiers En 2021, la société a cédé un immeuble de commerce de détail (cinq immeubles de commerce de détail en 2020) à Propriétés de Choix pour un produit totalisant 12 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020). L'immeuble a été reloué par la société. Cette transaction ne répondait pas aux critères de vente d'actif aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, puisque la société n'a pas cédé le contrôle de l'immeuble aux termes des contrats de location. Le produit total a été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 1^{er} janvier 2022, un montant de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 54 millions de dollars (43 millions de dollars au 2 janvier 2021), dans les autres passifs. En 2021, des charges d'intérêts de 3 millions de dollars (charges négligeables en 2020) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et un remboursement de 4 millions de dollars (remboursement négligeable en 2020) a été effectué sur les passifs financiers envers Propriétés de Choix.

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, les dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MC} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

14.5 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

14.9 Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

15. Normes comptables

15.1 Nouvelle modification publiée et adoptée en 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16

La réforme des taux interbancaires offerts (les « TIO ») s'entend de la réforme des taux d'intérêt à l'échelle du marché, qui prévoit le remplacement de certains TIO par d'autres taux sans risque. Ce remplacement devait être en grande partie achevé avant la fin de 2021. Conformément aux efforts déployés à l'échelle mondiale, au Canada, les initiatives de réforme des taux d'intérêt de référence sont menées par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT »), soit un groupe formé de cabinets du secteur financier et d'institutions du secteur public. Le Groupe de travail sur le TARCOT est chargé de promouvoir l'emploi du taux canadien moyen des opérations de pension à un jour comme principal taux d'intérêt de référence sans risque, ainsi que d'analyser le statut actuel du taux offert en dollars canadiens (le « CDOR »). Le 17 mai 2021, les durées de 6 mois et de 12 mois du CDOR ont été abandonnées en raison du fait qu'elles étaient rarement utilisées. Les durées de 1, 2 et 3 mois du CDOR continueront d'être publiées, même si leur pertinence pourrait diminuer ou qu'elles pourraient être finalement abandonnées elles aussi.

Afin de tenir compte de l'incidence de la réforme des TIO sur l'information financière, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié en août 2020 la Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »), et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les modifications apportées dans le cadre de la phase 2 comportent certains allégements pratiques liés aux modifications des actifs ou passifs financiers et des contrats de location :

- Par mesure de simplification, si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier se trouve modifiée en conséquence directe de la réforme des TIO et sur une base économiquement équivalente, l'actif ou le passif financier doit être réévalué en reflétant le taux d'intérêt effectif mis à jour de manière prospective sans qu'aucun profit ou perte ne soit immédiatement comptabilisé.
- Par mesure de simplification, le preneur peut comptabiliser une modification du contrat de location exigée par la réforme des TIO en révisant le taux d'actualisation qui reflète le changement de taux d'intérêt et en réévaluant l'obligation locative de manière prospective sans comptabiliser immédiatement de profit ou de perte. Le montant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En outre, les modifications de la phase 2 prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines exigences relatives à la comptabilité de couverture lorsqu'un élément couvert et/ou un instrument de couverture se trouvent modifiés par un changement requis par la réforme des TIO permettant de poursuivre sans interruption la relation de couverture.

La société a évalué les incidences de la réforme des TIO sur ses instruments financiers, ses contrats de location, ses contrats d'assurance et ses couvertures, et elle a constaté que seuls certains instruments financiers et la couverture des swaps de taux d'intérêt dépendent directement ou indirectement des durées de 1 mois ou de 3 mois du CDOR. Par conséquent, la réforme des TIO n'a pas d'effet immédiat sur la société. La société continuera de surveiller l'évolution du CDOR et des autres taux d'intérêt de référence applicables et choisira, s'il y a lieu, d'appliquer les allégements pratiques liés aux instruments financiers, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux couvertures.

15.2 Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

16. Mise à jour concernant la stratégie et perspectives³⁾

Mise à jour concernant la stratégie

Après deux ans de pandémie, les secteurs d'activité de Loblaw demeurent solides et continuent d'être bien positionnés. Grâce à des actifs de premier ordre, la société continue de répondre aux besoins quotidiens des Canadiens en matière d'alimentation, de santé et de bien-être dans un contexte en constante évolution. L'engagement de la direction à l'égard de l'excellence dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail est assorti d'une volonté claire et urgente de continuer à dégager un rendement soutenu tout au long de 2022. Cette priorité absolue est étayée par quatre initiatives stratégiques qui devraient générer une croissance supplémentaire à moyen et à long terme.

Excellence en matière de vente au détail Loblaw crée de la valeur en menant avec rigueur ses principales activités de vente au détail et en tirant parti de son envergure et de ses actifs stratégiques. Soutenues par ses initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités en cours, ses activités d'excellence en matière de vente au détail visent à accroître le chiffre d'affaires tout en améliorant les marges brutes et en réduisant les coûts d'exploitation. En 2022, la société entend tabler sur les possibilités en matière d'achat et d'approvisionnement stratégiques qui se présenteront afin d'offrir fiabilité, choix et économies d'échelle en appui à son réseau de magasins d'alimentation et de pharmacies. Forte de son programme de fidélisation de la clientèle et de ses milliards d'interactions avec les clients dans les secteurs de l'alimentation, des produits pharmaceutiques, des vêtements et des services financiers, Loblaw accroîtra la portée de ses promotions tout en offrant une valeur personnalisée et un service inégalé aux Canadiens. Comme elle l'a annoncé au troisième trimestre de 2021, la société continuera également d'optimiser son réseau de vente au détail afin de mieux servir ses clients et d'améliorer sa rentabilité globale.

Initiatives de croissance stratégique Loblaw continue d'investir dans certains domaines ciblés afin de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, de générer des avantages concurrentiels en matière de produits, services et prix, d'améliorer son efficacité opérationnelle et de créer de nouveaux domaines de croissance. Les quatre domaines prioritaires sont le Commerce électronique, Loblaw Media, *PC Optimum*TM et les Soins de santé connectés. La plateforme de commerce électronique de la société a dégagé un chiffre d'affaires de plus de 3,1 milliards de dollars en 2021 en lui permettant d'élargir son offre de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques en vente libre et sous ordonnance, de vêtements Joe Fresh et de produits issus de sa plateforme Marketplace. En 2022, la société compte saisir les occasions qui s'offriront à elle afin d'optimiser son efficacité opérationnelle, principalement du point de vue de la livraison, et de compenser les coûts d'exécution des commandes en ligne par des stratégies promotionnelles et publicitaires bonifiées. La plateforme Loblaw Media pourrait d'ailleurs permettre d'élargir les activités publicitaires menées sur les plateformes en ligne et en magasin de la société, de façon à offrir une proposition de valeur inégalée aux fournisseurs. Le programme de fidélisation *PC Optimum*^{MC}, quant à lui, continue d'évoluer grâce à une augmentation de la participation en ligne, à des offres personnalisées plus ciblées que jamais et à une meilleure rentabilité des campagnes, en plus de favoriser la fidélisation des clients et d'accroître la part de leur portefeuille revenant à la société. À plus long terme, la stratégie de Loblaw en matière de soins de santé connectés rehaussera la portée de son écosystème en mettant en relation les patients et les fournisseurs, ce qui sera soutenu par un réseau sans précédent de pharmacies et de professionnels de la santé. En 2021, le déploiement d'outils, de technologies et de services centralisés a permis aux pharmaciens de jouer un rôle accru dans la prestation des soins, ce qui s'est traduit par une croissance de plus de 172 % des produits tirés des services pharmaceutiques de la société. Celle-ci continuera d'élargir les capacités et la portée de l'appli PC Santé dans la foulée de la popularité de ses consultations virtuelles par l'entremise de Maple Corporation et du partenariat récemment annoncé avec Lifemark Health Group, le plus grand fournisseur de services de physiothérapie et de réadaptation au Canada.

Perspectives³⁾

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail dans ses secteurs principaux de l'alimentation, des pharmacies et des vêtements tout en veillant à la progression de ses initiatives de croissance en 2022. En cette troisième année de pandémie, les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins quotidiens des Canadiens. Toutefois, la société ne peut prédire les répercussions exactes qu'auront la pandémie de COVID-19 et la volatilité actuelle sur ses résultats financiers de 2022. Elle prévoit que le chiffre d'affaires du premier semestre de 2022 bénéficiera de l'incidence persistante de la pandémie et de la forte inflation observée dans l'ensemble de l'industrie. À mesure que les économies rouvriront et que la société commencera à comparer ses résultats à ceux des périodes marquées par les prix inflationnistes et les services pharmaceutiques liés à la COVID-19 de 2021, il deviendra plus difficile d'enregistrer une croissance des produits d'un exercice à l'autre.

La société s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du bénéfice par action ordinaire se situe dans le bas de la fourchette à deux chiffres et que la croissance soit plus élevée au premier semestre de l'exercice;
- des dépenses d'investissement d'environ 1,4 milliard de dollars soient effectuées, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles, en raison des investissements supplémentaires dans les magasins et les réseaux de distribution;
- un remboursement de capital aux actionnaires soit effectué au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; et le montant ajusté du rendement du capital. Elle estime que ces mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2021 (12 semaines)				2020 (13 semaines)			
Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	12 486 \$	360 \$	(89) \$	12 757 \$	13 043 \$	320 \$	(77) \$	13 286 \$
Coût des marchandises vendues	8 627	78	—	8 705	9 211	67	—	9 278
Marge brute	3 859 \$	282 \$	(89) \$	4 052 \$	3 832 \$	253 \$	(77) \$	4 008 \$
Montant ajusté de la marge brute	3 859 \$	282 \$	(89) \$	4 052 \$	3 832 \$	253 \$	(77) \$	4 008 \$

	2021 (52 semaines)				2020 (53 semaines)			
Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	52 269 \$	1 182 \$	(281) \$	53 170 \$	51 859 \$	1 097 \$	(242) \$	52 714 \$
Coût des marchandises vendues	36 228	208	—	36 436	36 559	166	—	36 725
Marge brute	16 041 \$	974 \$	(281) \$	16 734 \$	15 300 \$	931 \$	(242) \$	15 989 \$
Montant ajusté de la marge brute	16 041 \$	974 \$	(281) \$	16 734 \$	15 300 \$	931 \$	(242) \$	15 989 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2021 (12 semaines)			2020⁴⁾ (13 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			747 \$			348 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle (Recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières			(28)			46
			(29)			166
Impôt sur le résultat			15			142
Résultat d'exploitation	636 \$	69 \$	705 \$	649 \$	53 \$	702 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	117 \$	— \$	117 \$	117 \$	— \$	117 \$
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	6	—	6	(7)	—	(7)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(8)	—	(8)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	(2)	—	(2)	9	—	9
Charges de restructuration et autres charges connexes	(8)	—	(8)	8	—	8
Éléments d'ajustement	113 \$	— \$	113 \$	119 \$	— \$	119 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	749 \$	69 \$	818 \$	768 \$	53 \$	821 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	612	11	623	600	9	609
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	(117)	—	(117)	(117)	—	(117)
Montant ajusté du BAIIA	1 244 \$	80 \$	1 324 \$	1 251 \$	62 \$	1 313 \$

	2021 (52 semaines)			2020 ⁴⁾ (53 semaines)		
Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			1 875 \$			1 108 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			101			84
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			495			742
Impôt sur le résultat			466			431
Résultat d'exploitation	2 713 \$	224 \$	2 937 \$	2 231 \$	134 \$	2 365 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	506 \$	— \$	506 \$	509 \$	— \$	509 \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	13	—	13	38	—	38
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	(2)	—	(2)	9	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	—	(12)	(9)	—	(9)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(13)	—	(13)	5	—	5
Éléments d'ajustement	492 \$	— \$	492 \$	552 \$	— \$	552 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	3 205 \$	224 \$	3 429 \$	2 783 \$	134 \$	2 917 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623	41	2 664	2 571	25	2 596
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(506)	—	(506)	(509)	—	(509)
Montant ajusté du BAIIA	5 322 \$	265 \$	5 587 \$	4 845 \$	159 \$	5 004 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Seules les activités de restructuration liées à ces initiatives annoncées publiquement sont considérées comme étant des éléments d'ajustement.

Au quatrième trimestre de 2021, la société a recouvré une tranche d'environ 8 millions de dollars du montant inscrit à titre de recouvrements de charges de restructuration et autres recouvrements connexes en lien avec la fermeture annoncée précédemment de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Les recouvrements découlent d'un ajustement de l'estimation des charges de restructuration. Pour l'exercice à l'étude, les charges de restructuration et autres charges connexes se sont établies à 13 millions de dollars. La société investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Les volumes provenant du centre de distribution de Laval seront transférés à Cornwall et la société s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures en 2022.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Profit/perte sur la vente d'immeubles non exploités En 2021, la société a comptabilisé un profit de 12 millions de dollars lié à la vente d'immeubles non exploités. En 2020, la société a cédé des immeubles non exploités à une tierce partie et comptabilisé un profit de 9 millions de dollars lié à la vente.

Montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	2021 (12 semaines)	2020 (13 semaines)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
(Recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(29) \$	166 \$	495 \$	742 \$
Recouvrement lié à Glenhuron	189	—	189	—
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	160 \$	166 \$	684 \$	742 \$

Recouvrement lié à Glenhuron Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé un recouvrement de 301 millions de dollars lié à la décision de la Cour suprême concernant Glenhuron. De ce recouvrement, une tranche de 173 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 128 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁴⁾ (13 semaines)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	818 \$	821 \$	3 429 \$	2 917 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	160	166	684	742
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	658 \$	655 \$	2 745 \$	2 175 \$
Impôt sur le résultat	15 \$	142 \$	466 \$	431 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	25	33	127	149
Recouvrement lié à Glenhuron	128	—	128	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	168 \$	175 \$	721 \$	580 \$
Taux d'impôt effectif	2,0 %	26,5 %	19,1 %	26,6 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	25,5 %	26,7 %	26,3 %	26,7 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Recouvrement lié à Glenhuron Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé un recouvrement de 301 millions de dollars lié à la décision de la Cour suprême concernant Glenhuron. De ce recouvrement, une tranche de 173 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 128 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (12 semaines)	2020 ⁴⁾ (13 semaines)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	747 \$	348 \$	1 875 \$	1 108 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	744 \$	345 \$	1 863 \$	1 096 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	747 \$	348 \$	1 875 \$	1 108 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(229)	86	48	403
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	518 \$	434 \$	1 923 \$	1 511 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	515 \$	431 \$	1 911 \$	1 499 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	338,1	353,8	341,8	358,2

Rapport de gestion

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées :

	2021 (12 semaines)		2020 ⁴⁾ (13 semaines)		2021 (52 semaines)		2020 ⁴⁾ (53 semaines)	
Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	744 \$	2,20 \$	345 \$	0,98 \$	1 863 \$	5,45 \$	1 096 \$	3,06 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	87 \$	0,25 \$	86 \$	0,23 \$	372 \$	1,09 \$	373 \$	1,03 \$
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	4	0,01	(5)	(0,01)	(10)	(0,03)	4	0,01
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	(1)	—	7	0,02	(1)	—	7	0,02
Charges de restructuration et autres charges connexes	(6)	(0,02)	5	0,02	10	0,03	27	0,08
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	(7)	(0,02)	(10)	(0,03)	(8)	(0,02)
Recouvrement lié à Glenhuron	(313)	(0,92)	—	—	(313)	(0,92)	—	—
Éléments d'ajustement	(229) \$	(0,68) \$	86 \$	0,24 \$	48 \$	0,14 \$	403 \$	1,12 \$
Montant ajusté¹⁾	515 \$	1,52 \$	431 \$	1,22 \$	1 911 \$	5,59 \$	1 499 \$	4,18 \$

i) Les données comparatives au titre du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ont été retraitées en raison de l'arrondissement.

Flux de trésorerie disponibles²⁾ Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteurs d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes closes aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

	2021 (12 semaines)				2020 (13 semaines)			
Pour les périodes closes le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Chiffres consolidés
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 193 \$	(186) \$	17 \$	1 024 \$	1 399 \$	(44) \$	25 \$	1 380 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement	381	11	—	392	413	5	—	418
Intérêts payés	58	—	17	75	46	—	25	71
Paiements au titre de la location, montant net	294	—	—	294	285	—	—	285
Flux de trésorerie disponibles²⁾	460 \$	(197) \$	— \$	263 \$	655 \$	(49) \$	— \$	606 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les sorties nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

	2021 (52 semaines)				2020 (53 semaines)			
Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Chiffres consolidés
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	4 775 \$	(16) \$	68 \$	4 827 \$	4 424 \$	683 \$	84 \$	5 191 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement	1 154	29	—	1 183	1 193	31	—	1 224
Intérêts payés	271	—	68	339	252	—	84	336
Paiements au titre de la location, montant net	1 346	—	—	1 346	1 384	—	—	1 384
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	2 004 \$	(45) \$	— \$	1 959 \$	1 595 \$	652 \$	— \$	2 247 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres. Se reporter à la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Se reporter à la rubrique 7.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Se reporter à la rubrique 7.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2021 En 2020, la direction a procédé à un examen des éléments d'ajustement historiques en vue de réduire le nombre d'éléments qu'elle exclut de ses mesures financières non conformes aux PCGR. La direction est arrivée à la conclusion qu'afin de présenter les éléments d'ajustement d'une manière plus cohérente avec celle de ses pairs canadiens et américains, la société n'apportera plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi et d'autres éléments.

À compter du premier trimestre de 2021, les charges de restructuration et autres charges connexes seront considérées comme un élément d'ajustement uniquement si elles sont significatives et qu'elles font partie d'un plan de restructuration annoncé publiquement. Les autres éléments inhabituels seront évalués au cas par cas en fonction de leur nature, de leur ampleur et de leur propension à se reproduire. Ce changement est entré en vigueur au premier trimestre de 2021, avec retraitement des périodes comparatives à ce moment.

Le sommaire qui suit présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR présentées précédemment en 2020 et en 2019 avec celles présentées en vertu de la nouvelle méthode comptable depuis le premier trimestre de 2021 :

	Période de 12 semaines close le 21 mars 2020			Période de 12 semaines close le 13 juin 2020			Période de 16 semaines close le 3 octobre 2020			Période de 13 semaines close le 2 janvier 2021			Période de 53 semaines close le 2 janvier 2021		
(en millions de dollars canadiens)	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés
Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment	691 \$	3 \$	694 \$	502 \$	34 \$	536 \$	840 \$	44 \$	884 \$	787 \$	53 \$	840 \$	2 820 \$	134 \$	2 954 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :															
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(17) \$	— \$	(17) \$	(17) \$	— \$	(17) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(4)	—	(4)	(8)	—	(8)	(6)	—	(6)	(2)	—	(2)	(20)	—	(20)
Éléments d'ajustement	(4) \$	— \$	(4) \$	(8) \$	— \$	(8) \$	(6) \$	— \$	(6) \$	(19) \$	— \$	(19) \$	(37) \$	— \$	(37) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité	687 \$	3 \$	690 \$	494 \$	34 \$	528 \$	834 \$	44 \$	878 \$	768 \$	53 \$	821 \$	2 783 \$	134 \$	2 917 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	589	5	594	593	5	598	789	6	795	600	9	609	2 571	25	2 596
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(119)	—	(119)	(118)	—	(118)	(155)	—	(155)	(117)	—	(117)	(509)	—	(509)
Montant ajusté du BAIIA - retraité	1 157 \$	8 \$	1 165 \$	969 \$	39 \$	1 008 \$	1 468 \$	50 \$	1 518 \$	1 251 \$	62 \$	1 313 \$	4 845 \$	159 \$	5 004 \$

	Période de 12 semaines close le 23 mars 2019			Période de 12 semaines close le 15 juin 2019			Période de 16 semaines close le 5 octobre 2019			Période de 12 semaines close le 28 décembre 2019			Période de 52 semaines close le 28 décembre 2019		
(en millions de dollars canadiens)	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés
Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment	529 \$	50 \$	579 \$	669 \$	42 \$	711 \$	838 \$	36 \$	874 \$	670 \$	62 \$	732 \$	2 706 \$	190 \$	2 896 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :															
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(75) \$	— \$	(75) \$	(75) \$	— \$	(75) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(12)	—	(12)	(16)	—	(16)	(21)	(1)	(22)	(23)	(1)	(24)	(72)	(2)	(74)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	(10)	—	(10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	—	—	—	15	—	15	—	—	—	7	—	7	22	—	22
Éléments d'ajustement	(22) \$	— \$	(22) \$	(1) \$	— \$	(1) \$	(21) \$	(1) \$	(22) \$	(91) \$	(1) \$	(92) \$	(135) \$	(2) \$	(137) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité	507 \$	50 \$	557 \$	668 \$	42 \$	710 \$	817 \$	35 \$	852 \$	579 \$	61 \$	640 \$	2 571 \$	188 \$	2 759 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	575	5	580	575	5	580	771	4	775	581	8	589	2 502	22	2 524
Moins :															
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(119)	—	(119)	(116)	—	(116)	(157)	—	(157)	(116)	—	(116)	(508)	—	(508)
Montant ajusté du BAIIA - retraité	963 \$	55 \$	1 018 \$	1 127 \$	47 \$	1 174 \$	1 431 \$	39 \$	1 470 \$	1 044 \$	69 \$	1 113 \$	4 565 \$	210 \$	4 775 \$

Rapport de gestion

Le tableau qui suit présente le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire :

	Période de 12 semaines close le 21 mars 2020		Période de 12 semaines close le 13 juin 2020		Période de 16 semaines close le 3 octobre 2020		Période de 13 semaines close le 2 janvier 2021		Période de 53 semaines close le 2 janvier 2021	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(en millions de dollars canadiens/ en dollars canadiens)										
Montant ajusté - présenté précédemment	352 \$	0,97 \$	266 \$	0,74 \$	464 \$	1,30 \$	445 \$	1,26 \$	1 527 \$	4,26 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	(0,04) \$	(13) \$	(0,04) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(3)	—	(6)	(0,02)	(5)	(0,02)	(1)	—	(15)	(0,04)
Éléments d'ajustements	(3) \$	— \$	(6) \$	(0,02) \$	(5) \$	(0,02) \$	(14) \$	(0,04) \$	(28) \$	(0,08) \$
Montant ajusté - retraité	349 \$	0,97 \$	260 \$	0,72 \$	459 \$	1,28 \$	431 \$	1,22 \$	1 499 \$	4,18 \$

	Période de 12 semaines close le 23 mars 2019		Période de 12 semaines close le 15 juin 2019		Période de 16 semaines close le 5 octobre 2019		Période de 12 semaines close le 28 décembre 2019		Période de 52 semaines close le 28 décembre 2019	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	
(en millions de dollars canadiens/ en dollars canadiens)	Bénéfice net dilué par action ordinaire		Bénéfice net dilué par action ordinaire		Bénéfice net dilué par action ordinaire		Bénéfice net dilué par action ordinaire		Bénéfice net dilué par action ordinaire	
Montant ajusté - présenté précédemment	290 \$	0,78 \$	373 \$	1,01 \$	458 \$	1,25 \$	395 \$	1,09 \$	1 516 \$	4,12 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(56) \$	(0,15) \$	(56) \$	(0,15)
Charges de restructuration et autres charges connexes	(9)	(0,02)	(12)	(0,03)	(15)	(0,04)	(18)	(0,05)	(54)	(0,15)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	(7)	(0,02)	—	—	—	—	—	—	(7)	(0,02)
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	—	—	4	0,01	—	—	—	—	4	0,01
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	—	—	—	8	0,02	—	—	8	0,02
Certains éléments liés à des périodes précédentes	—	—	11	0,03	—	—	5	0,01	16	0,04
Éléments d'ajustements	(16) \$	(0,04) \$	3 \$	0,01 \$	(7) \$	(0,02) \$	(69) \$	(0,19) \$	(89) \$	(0,25) \$
Montant ajusté - retraité	274 \$	0,74 \$	376 \$	1,02 \$	451 \$	1,23 \$	326 \$	0,90 \$	1 427 \$	3,87 \$

Ce changement de méthode n'a pas eu d'incidence sur la marge brute du secteur Vente au détail, sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et sur le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, ni sur le montant ajusté des (recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières présentés précédemment dans les rapports de gestion annuel et intermédiaire de 2020 de la société.

Mesures financières non conformes aux PCGR - rapprochements trimestriels et des trois derniers exercices avec les principales mesures financières conformes aux PCGR

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	2021					2020 ⁴⁾					2019 ⁴⁾
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Total (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	316 \$	378 \$	434 \$	747 \$	1 875 \$	243 \$	172 \$	345 \$	348 \$	1 108 \$	1 081 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	19	56	54	(28)	101	33	(10)	15	46	84	50
(Recouvrements d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	160	161	203	(29)	495	172	176	228	166	742	747
Impôt sur le résultat	122	157	172	15	466	93	66	130	142	431	392
Résultat d'exploitation	617 \$	752 \$	863 \$	705 \$	2 937 \$	541 \$	404 \$	718 \$	702 \$	2 365 \$	2 270 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	117 \$	117 \$	155 \$	117 \$	506 \$	119 \$	118 \$	155 \$	117 \$	509 \$	508 \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	4	8	9	(8)	13	15	9	6	8	38	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(5)	—	(7)	—	(12)	—	—	(1)	(8)	(9)	(12)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(8)	(3)	(8)	6	(13)	15	(3)	—	(7)	5	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	(2)	(2)	—	—	—	9	9	(7)
Éléments d'ajustement	108 \$	122 \$	149 \$	113 \$	492 \$	149 \$	124 \$	160 \$	119 \$	552 \$	489 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	725 \$	874 \$	1 012 \$	818 \$	3 429 \$	690 \$	528 \$	878 \$	821 \$	2 917 \$	2 759 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	610	614	817	623	2 664	594	598	795	609	2 596	2 524
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(117)	(117)	(155)	(117)	(506)	(119)	(118)	(155)	(117)	(509)	(508)
Montant ajusté du BAIIA	1 218 \$	1 371 \$	1 674 \$	1 324 \$	5 587 \$	1 165 \$	1 008 \$	1 518 \$	1 313 \$	5 004 \$	4 775 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$	747 \$
Recouvrement lié à Glenhuron	189	—	—
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	684 \$	742 \$	747 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2021 (52 semaines)	2020 ⁴⁾ (53 semaines)	2019 ⁴⁾ (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	3 429 \$	2 917 \$	2 759 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	684	742	747
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	2 745 \$	2 175 \$	2 012 \$
Impôt sur le résultat	466 \$	431 \$	392 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	127	149	131
Recouvrement lié à Glenhuron	128	—	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	721 \$	580 \$	523 \$
Taux d'impôt effectif	19,1 %	26,6 %	25,7 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,3 %	26,7 %	26,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté plus haut.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	2021					2020 ⁴⁾					2019 ⁴⁾	
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Total	Total
	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(12 semaines)	(52 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(13 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
Montant présenté	313 \$	375 \$	431 \$	744 \$	1 863 \$	240 \$	169 \$	342 \$	345 \$	1 096 \$	1 069 \$	
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	86 \$	86 \$	113 \$	87 \$	372 \$	87 \$	87 \$	113 \$	86 \$	373 \$	373 \$	
Charges de restructuration et autres charges connexes	3	5	8	(6)	10	11	6	5	5	27	—	
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(6)	(2)	(6)	4	(10)	11	(2)	—	(5)	4	—	
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	(1)	(1)	—	—	—	7	7	(5)	
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(4)	—	(6)	—	(10)	—	—	(1)	(7)	(8)	(10)	
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	(313)	(313)	—	—	—	—	—	—	
Éléments d'ajustement	79 \$	89 \$	109 \$	(229) \$	48 \$	109 \$	91 \$	117 \$	86 \$	403 \$	358 \$	
Montant ajustéⁱ⁾	392 \$	464 \$	540 \$	515 \$	1 911 \$	349 \$	260 \$	459 \$	431 \$	1 499 \$	1 427 \$	

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

(non audité) (en dollars)	2021					2020 ⁴⁾					2019 ⁴⁾
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Total
	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(12 semaines)	(52 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(13 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)
Montant présenté	0,90 \$	1,09 \$	1,27 \$	2,20 \$	5,45 \$	0,66 \$	0,47 \$	0,96 \$	0,98 \$	3,06 \$	2,90 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	0,25 \$	0,25 \$	0,33 \$	0,25 \$	1,09 \$	0,24 \$	0,25 \$	0,31 \$	0,23 \$	1,03 \$	1,01 \$
Charges de restructuration et autres charge connexes	0,01	0,01	0,03	(0,02)	0,03	0,03	0,01	0,01	0,02	0,08	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(0,02)	—	(0,02)	0,01	(0,03)	0,03	(0,01)	—	(0,01)	0,01	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	—	—	—	—	—	0,02	0,02	(0,01)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(0,01)	—	(0,02)	—	(0,03)	—	—	—	(0,02)	(0,02)	(0,03)
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	(0,92)	(0,92)	—	—	—	—	—	—
Éléments d'ajustement	0,23 \$	0,26 \$	0,32 \$	(0,68) \$	0,14 \$	0,30 \$	0,25 \$	0,32 \$	0,24 \$	1,12 \$	0,97 \$
Montant ajustéⁱ⁾	1,13 \$	1,35 \$	1,59 \$	1,52 \$	5,59 \$	0,97 \$	0,72 \$	1,28 \$	1,22 \$	4,18 \$	3,87 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - dilué (en millions)	348,2	342,9	340,1	338,1	341,8	361,2	359,5	358,0	353,8	358,2	368,4

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 23 février 2022
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2021 de la société, à la page 162.
 - 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
 - 4) Certains chiffres ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 17 intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR ».
 - 5) Le taux de croissance moyen composé (le « TCMC ») est une mesure de la croissance annualisée sur une période plus longue qu'un exercice. Le TCMC présenté par la société correspond au taux de croissance annuel moyen sur une période de deux ans, soit de 2019 à 2021.
 - 6) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.
 - 7) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	84
Rapport des auditeurs indépendants	85
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	89
États consolidés du résultat global	90
États consolidés des variations des capitaux propres	91
Bilans consolidés	93
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	94
Notes afférentes aux états financiers consolidés	95
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	95
Note 2. Principales méthodes comptables	95
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	110
Note 4. Norme comptable future	113
Note 5. Acquisitions d'entreprises	113
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	114
Note 7. Impôt sur le résultat	115
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	117
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	117
Note 10. Créances	118
Note 11. Créances sur cartes de crédit	118
Note 12. Stocks	120
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	120
Note 14. Immobilisations corporelles	121
Note 15. Immeubles de placement	123
Note 16. Immobilisations incorporelles	124
Note 17. Goodwill	125
Note 18. Autres actifs	126
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	126
Note 20. Provisions	127
Note 21. Dette à long terme	128
Note 22. Autres passifs	131
Note 23. Capital social	131
Note 24. Gestion du capital	133
Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	134
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	141
Note 27. Charges au titre des avantages du personnel	143
Note 28. Contrats de location	144
Note 29. Instruments financiers	147
Note 30. Gestion des risques financiers	149
Note 31. Passifs éventuels	151
Note 32. Garanties financières	153
Note 33. Transactions entre parties liées	154
Note 34. Informations sectorielles	158
Rétrospective des trois derniers exercices	160
Glossaire	162

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel – Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel – Revue financière.

Toronto, Canada
Le 23 février 2022

Le président du Conseil et président,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021;
- les états consolidés des résultats des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités déontologiques selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 14 et 28 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 5 447 millions de dollars et à 7 175 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations de l'entité incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- les taux de capitalisation et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Rapport des auditeurs indépendants

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur Vente au détail visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires aux fins de l'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et effectué un test de l'efficacité du fonctionnement du contrôle sur la revue par l'entité de la valeur recouvrable des UGT. Ce contrôle comprend l'évaluation des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons évalué le caractère approprié :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés pour en arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché utilisés pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente en les comparant à des informations externes telles que des rapports sectoriels ou des inscriptions de biens immobiliers commerciaux.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité en le comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2021 - Revue financière »;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2021 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2021 - Revue financière » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport des auditeurs indépendants

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2021 » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Rapport des auditeurs indépendants

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 23 février 2022

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020
Produits	53 170 \$	52 714 \$
Coût des marchandises vendues	36 436	36 725
Frais de vente et charges générales et administratives	13 797	13 624
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	495	742
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 442 \$	1 623 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	466	431
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 8)	1 875 \$	1 108 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	101	84
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	5,49 \$	3,08 \$
Dilué	5,45 \$	3,06 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	339,1	355,5
Dilué	341,8	358,2

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profits (pertes) de change	— \$	2 \$
Profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	5	(28)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 25)	282	(41)
Autres éléments du résultat global	287 \$	(67) \$
Résultat global total	2 263 \$	1 125 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	2 162 \$	1 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	101	84
Résultat global total	2 263 \$	1 125 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 2 janvier 2021	6 824 \$	221 \$	7 045 \$	3 813 \$	109 \$	39 \$	(34) \$	16 \$	21 \$	131 \$	11 119 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 875 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	101 \$	1 976 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	282	—	—	5	—	5	—	287
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	2 157 \$	— \$	— \$	5 \$	— \$	5 \$	101 \$	2 263 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(310)	—	(310)	(890)	—	—	—	—	—	—	(1 200)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	116	—	116	—	7	—	—	—	—	—	123
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(10)	—	(10)	(40)	—	—	—	—	—	—	(50)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	11	—	11	23	—	—	—	—	—	—	34
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,400 \$ (note 23)	—	—	—	(472)	—	—	—	—	—	—	(472)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Transfert du profit de réévaluation à la vente d'immeubles de placement	—	—	—	12	—	—	—	(12)	(12)	—	—
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(68)	(68)
	(193) \$	— \$	(193) \$	778 \$	7 \$	— \$	5 \$	(12) \$	(7) \$	33 \$	618 \$
Solde au 1^{er} janvier 2022	6 631 \$	221 \$	6 852 \$	4 591 \$	116 \$	39 \$	(29) \$	4 \$	14 \$	164 \$	11 737 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2019	7 044 \$	221 \$	7 265 \$	3 822 \$	100 \$	37 \$	(6) \$	16 \$	47 \$	87 \$	11 321 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 108 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	84 \$	1 192 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(41)	—	2	(28)	—	(26)	—	(67)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 067 \$	— \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	84 \$	1 125 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(263)	—	(263)	(625)	—	—	—	—	—	—	(888)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	35	—	35	—	9	—	—	—	—	—	44
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(3)	—	(3)	(7)	—	—	—	—	—	—	(10)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	11	—	11	21	—	—	—	—	—	—	32
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,280 \$ (note 23)	—	—	—	(453)	—	—	—	—	—	—	(453)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(40)	(40)
	(220) \$	— \$	(220) \$	(9) \$	9 \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	44 \$	(202) \$
Solde au 2 janvier 2021	6 824 \$	221 \$	7 045 \$	3 813 \$	109 \$	39 \$	(34) \$	16 \$	21 \$	131 \$	11 119 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 976 \$	1 668 \$
Placements à court terme (note 9)	464	269
Créances (note 10)	947	977
Créances sur cartes de crédit (note 11)	3 443	3 109
Stocks (note 12)	5 166	5 195
Impôt sur le résultat recouvrable (note 7)	301	—
Charges payées d'avance et autres actifs	249	216
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	91	108
Total des actifs courants	12 637 \$	11 542 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	5 447	5 540
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 28)	7 175	7 207
Immeubles de placement (note 15)	111	128
Immobilisations incorporelles (note 16)	6 402	6 870
Goodwill (note 17)	3 949	3 948
Actifs d'impôt différé (note 7)	91	113
Autres actifs (note 18)	802	525
Total des actifs	36 614 \$	35 873 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 32)	52 \$	86 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 433	5 395
Passif au titre de la fidélisation (note 19)	190	194
Provisions (note 20)	111	81
Impôt sur le résultat à payer	153	83
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme (note 11)	450	575
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 21)	1 002	597
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 28)	1 297	1 379
Participation des pharmaciens propriétaires	433	349
Total des passifs courants	9 196 \$	8 763 \$
Provisions (note 20)	114	132
Dette à long terme (note 21)	6 211	6 449
Obligations locatives (note 28)	7 542	7 522
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 346	1 380
Autres passifs (note 22)	468	508
Total des passifs	24 877 \$	24 754 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	6 852 \$	7 045 \$
Résultats non distribués	4 591	3 813
Surplus d'apport (note 26)	116	109
Cumul des autres éléments du résultat global	14	21
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 573 \$	10 988 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	164	131
Total des capitaux propres	11 737 \$	11 119 \$
Total des passifs et des capitaux propres	36 614 \$	35 873 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs éventuels (note 31).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 7)	466	431
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	495	742
Ajustements au titre des immeubles de placements (notes 13 et 15)	(2)	9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 664	2 596
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	54	33
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 11)	(32)	41
Variation des provisions (note 20)	12	4
	5 633 \$	5 048 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	90	76
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 11)	(302)	474
Impôt sur le résultat payé	(643)	(452)
Intérêts perçus	4	7
Intérêts perçus relativement aux contrats de location-financement (note 28)	4	4
Autres	41	34
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827 \$	5 191 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(803) \$	(820) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 16)	(379)	(338)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	—	14
Variation des placements à court terme (note 9)	(164)	(212)
Produit de la sortie d'actifs	80	76
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	14	9
Autres	(19)	(105)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 271) \$	(1 376) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(34) \$	68 \$
Variation de la dette à court terme (note 11)	(125)	(150)
Variation des dépôts à vue de clients	51	24
Dette à long terme (note 21)		
Émise	772	1 417
Remboursée	(603)	(1 486)
Intérêts payés	(339)	(336)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 6 et 28)	(340)	(369)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 28)	(1 020)	(1 024)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(484)	(580)
Capital social ordinaire		
Émis (note 26)	102	30
Racheté et détenu en fiducie (note 23)	(50)	(10)
Racheté et annulé (note 23)	(1 200)	(888)
Produit d'autres financements (note 33)	12	46
Autres	9	(24)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(3 249) \$	(3 282) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 \$	2 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	308 \$	535 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 668	1 133
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 976 \$	1 668 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 34).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 23 février 2022.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 15;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 25;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 29.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 compte 52 semaines et l'exercice clos le 2 janvier 2021 compte 53 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de la société. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une société affiliée à celle-ci) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquentement évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱ⁾

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Voir la méthode d'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes *PC Argent^{MC}* des clients .

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 29, « Instruments financiers », et à la note 30, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires en lien avec ces régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Nouvelle modification publiée et adoptée en 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16

La réforme des taux interbancaires offerts (les « TIO ») s'entend de la réforme des taux d'intérêt à l'échelle du marché, qui prévoit le remplacement de certains TIO par d'autres taux sans risque. Ce remplacement devait être en grande partie achevé avant la fin de 2021. Conformément aux efforts déployés à l'échelle mondiale, au Canada, les initiatives de réforme des taux d'intérêt de référence sont menées par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT »), soit un groupe formé de cabinets du secteur financier et d'institutions du secteur public. Le Groupe de travail sur le TARCOT est chargé de promouvoir l'emploi du taux canadien moyen des opérations de pension à un jour comme principal taux d'intérêt de référence sans risque, ainsi que d'analyser le statut actuel du taux offert en dollars canadiens (le « CDOR »). Le 17 mai 2021, les durées de 6 mois et de 12 mois du CDOR ont été abandonnées en raison du fait qu'elles étaient rarement utilisées. Les durées de 1, 2 et 3 mois du CDOR continueront d'être publiées, même si leur pertinence pourrait diminuer ou qu'elles pourraient être finalement abandonnées elles aussi.

Afin de tenir compte de l'incidence de la réforme des TIO sur l'information financière, l'IASB a publié en août 2020 la Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »), et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les modifications apportées dans le cadre de la phase 2 comportent certains allègements pratiques liés aux modifications des actifs ou passifs financiers et des contrats de location :

- Par mesure de simplification, si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier se trouve modifiée en conséquence directe de la réforme des TIO et sur une base économiquement équivalente, l'actif ou le passif financier doit être réévalué en reflétant le taux d'intérêt effectif mis à jour de manière prospective sans qu'aucun profit ou perte ne soit immédiatement comptabilisé.

- Par mesure de simplification, le preneur peut comptabiliser une modification du contrat de location exigée par la réforme des TIO en révisant le taux d'actualisation qui reflète le changement de taux d'intérêt et en réévaluant l'obligation locative de manière prospective sans comptabiliser immédiatement de profit ou de perte. Le montant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En outre, les modifications de la phase 2 prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines exigences relatives à la comptabilité de couverture lorsqu'un élément couvert et/ou un instrument de couverture se trouvent modifiés par un changement requis par la réforme des TIO permettant de poursuivre sans interruption la relation de couverture.

La société a évalué les incidences de la réforme des TIO sur ses instruments financiers, ses contrats de location, ses contrats d'assurance et ses couvertures, et elle a constaté que seuls certains instruments financiers et la couverture des swaps de taux d'intérêt dépendent directement ou indirectement des durées de 1 mois ou de 3 mois du CDOR. Par conséquent, la réforme des TIO n'a pas d'effet immédiat sur la société. La société continuera de surveiller l'évolution du CDOR et des autres taux d'intérêt de référence applicables et choisira, s'il y a lieu, d'appliquer les allègements pratiques liés aux instruments financiers, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux couvertures.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, les dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MC} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société a comptabilisé la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et a consolidé ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé a conclu un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochaient des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de la société compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, la société a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	14 \$
Stocks	—	42
Immobilisations corporelles (note 14)	—	44
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	—	(54)
Autres passifs ⁱ⁾	—	(30)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(16)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs ont été éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises détenus par la société.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 28)	340 \$	369 \$
Dettes à long terme	286	309
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	48
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 25)	8	8
Fiducies de financement indépendantes	13	14
Passifs financiers (note 33)	3	—
Dettes bancaires	4	4
	691 \$	752 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(4) \$	(4) \$
Produits d'intérêts à court terme	(3)	(6)
	(7) \$	(10) \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (note 7)	(189) \$	— \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$

Note 7. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des résultats se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Impôt exigible		
Exercice considéré	692 \$	521 \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited	(128)	—
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	8	(11)
	572 \$	510 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(100) \$	(92) \$
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	—	(1)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	14
	(106) \$	(79) \$
Impôt sur le résultat	466 \$	431 \$

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars a été inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus (voir la note 31).

Les charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Gains actuariels (pertes actuarielles) nettes au titre des régimes à prestations définies (note 25)	101 \$	(14) \$
Gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	1	(10)
Total des charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	102 \$	(24) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2021	2020
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,6 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(0,1) %	— %
Recouvrement lié à Glenhuron	(5,2) %	— %
Éléments non déductibles et non imposables	(1,7) %	0,3 %
Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	— %	(0,1) %
Ajustement au titre de périodes antérieures	0,1 %	0,2 %
Autres	(0,5) %	(0,4) %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	19,1 %	26,6 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Différences temporaires déductibles	12 \$	14 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	156	153
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	168 \$	167 \$

Les reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2041. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Fournisseurs et charges à payer	78 \$	66 \$
Autres passifs	131	200
Obligations locatives	2 307	2 324
Immobilisations corporelles	(626)	(553)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 888)	(1 899)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 338)	(1 510)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2029 à 2041)	48	64
Autres	33	41
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 255) \$	(1 267) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	91 \$	113 \$
Passifs d'impôt différé	(1 346)	(1 380)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 255) \$	(1 267) \$

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875 \$	1 108 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 23)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 863 \$	1 096 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 23)	339,1	355,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	2,0	1,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,7	1,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	341,8	358,2
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,49 \$	3,08 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,45 \$	3,06 \$

En 2021, 210 157 (3 166 882 en 2020) instruments potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Trésorerie	849 \$	872 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	560	483
Acceptations bancaires	543	288
Papier commercial de sociétés	3	—
Certificats de placement garanti	21	22
Autres	—	3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 976 \$	1 668 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Bons du Trésor	361 \$	259 \$
Acceptations bancaires	97	1
Papier commercial de sociétés	1	1
Certificats de placement garanti	5	7
Autres	—	1
Total des placements à court terme	464 \$	269 \$

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances, montant net	846 \$	60 \$	41 \$	947 \$	871 \$	50 \$	56 \$	977 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(20) \$	(24) \$
(Ajouts) radiations, montant net	(3)	4
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(23) \$	(20) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 30.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 648 \$	3 346 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(205)	(237)
Créances sur cartes de crédit	3 443 \$	3 109 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 21)	1 350 \$	1 050 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	450	575
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 800 \$	1 625 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 21). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2021 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2023, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Pour l'exercice 2021, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 125 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de l'émission des billets d'*Eagle* en 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 250 millions de dollars (400 millions de dollars au 2 janvier 2021).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 32).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 1^{er} janvier 2022 et s'y est conformée tout au long de 2021.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021			
	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 477 \$	146 \$	25 \$	3 648 \$	3 169 \$	150 \$	27 \$	3 346 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	44	(44)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	14	2	23
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(60)	23	65	28
Radiations	—	—	(108)	(108)
Recouvrements	—	—	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	75 \$	98 \$	32 \$	205 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)

Au 2 janvier 2021

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	33	(33)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	16	1	24
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(16)	52	93	129
Radiations	—	—	(138)	(138)
Recouvrements	—	—	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 1^{er} janvier 2022, la société a inscrit une provision de 67 millions de dollars (34 millions de dollars au 2 janvier 2021) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2021 et en 2020.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient initialement utilisés dans le secteur Vente au détail de la société ou détenus dans les immeubles de placement. En 2021, la société a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (profit net de 9 millions de dollars en 2020) à la suite de la vente de ces actifs. En 2021, la société a comptabilisé une appréciation nette de la juste valeur de 1 million de dollars (dépréciation de la juste valeur de 20 millions de dollars en 2020) à l'égard des immeubles de placement détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

	2021					
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	225 \$	1 779 \$	8 805 \$	4 044 \$	415 \$	15 268 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	26	16	762	804
Sorties	(12)	(10)	(63)	(14)	—	(99)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(7)	(5)	—	—	—	(12)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	13	70	575	158	(816)	—
Solde à la clôture de l'exercice	219 \$	1 834 \$	9 343 \$	4 204 \$	361 \$	15 961 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 \$	883 \$	6 603 \$	2 239 \$	2 \$	9 728 \$
Amortissement	—	51	507	284	—	842
Pertes de valeur	—	—	25	16	—	41
Reprise de pertes de valeur	—	(2)	(4)	(10)	—	(16)
Sorties	—	(6)	(61)	(14)	—	(81)
Solde à la clôture de l'exercice	1 \$	926 \$	7 070 \$	2 515 \$	2 \$	10 514 \$
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	218 \$	908 \$	2 273 \$	1 689 \$	359 \$	5 447 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 1 million de dollars qui a été effectué en 2020. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2021.

2020

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	219 \$	1 785 \$	8 207 \$	3 873 \$	389 \$	14 473 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	132	26	728	886
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	44	—	—	44
Sorties	(6)	(45)	(60)	(25)	—	(136)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(29)	—	—	—	—	(29)
Transfert à partir des immeubles de placement (note 15)	16	14	—	—	—	30
Transfert à partir des actifs en cours de construction	25	25	482	170	(702)	—
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	1 779 \$	8 805 \$	4 044 \$	415 \$	15 268 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	853 \$	6 148 \$	1 980 \$	2 \$	8 983 \$
Amortissement	—	52	506	281	—	839
Pertes de valeur	1	1	15	9	—	26
Reprise de pertes de valeur	—	(3)	(6)	(7)	—	(16)
Sorties	—	(20)	(60)	(24)	—	(104)
Solde à la clôture de l'exercice	1 \$	883 \$	6 603 \$	2 239 \$	2 \$	9 728 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	224 \$	896 \$	2 202 \$	1 805 \$	413 \$	5 540 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars qui a été effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

Actifs en cours de construction Le coût des entrées d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 s'est établi à 762 millions de dollars (728 millions de dollars au 2 janvier 2021). Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé au coût des actifs en cours de construction (montant négligeable en 2020).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 1^{er} janvier 2022, la société avait conclu des engagements de 744 millions de dollars (68 millions de dollars au 2 janvier 2021) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 26 millions de dollars (18 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 28 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020) liées à 16 UGT (27 UGT en 2020) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Aucune UGT (7 % en 2020) n'a été dépréciée du fait que sa valeur comptable excédait sa juste valeur diminuée des coûts de la vente (2 millions de dollars en 2020). La totalité (93 % en 2020) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 54 millions de dollars (41 millions de dollars en 2020) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 16 millions de dollars (16 millions de dollars en 2020) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2020) se rapportant à 14 UGT (13 UGT en 2020) du secteur Vente au détail. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Aucune UGT (8 % en 2020) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable (1 million de dollars en 2020). Toutes les UGT (92 % en 2020) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 28 millions de dollars (26 millions de dollars en 2020) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 7,9 % à 8,4 % au 1^{er} janvier 2022 (8,0 % à 8,5 % au 2 janvier 2021).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2020) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail ainsi que des activités de restructuration. Aucune perte de valeur (3 millions de dollars en 2020) des actifs au titre de droits d'utilisation n'a été comptabilisée en lien avec les activités de restructuration (voir la note 28).

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	128 \$	172 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	1	11
Transfert vers les immobilisations corporelles, montant net (note 14)	—	(30)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	111 \$	128 \$

En 2021, la société a comptabilisé des produits locatifs de 1 million de dollars (montant négligeable en 2020) et a engagé des coûts d'exploitation directs négligeables (montant négligeable en 2020) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 1^{er} janvier 2022, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,5 % à 8,5 % (7,0 % à 9,0 % au 2 janvier 2021), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,0 % à 7,0 % (5,5 % à 8,5 % au 2 janvier 2021).

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

2021					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 442 \$	5 871 \$	12 824 \$
Entrées	—	—	379	—	379
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 821 \$	5 872 \$	13 204 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	2 414 \$	3 520 \$	5 954 \$
Amortissement	—	—	338	497	835
Pertes de valeur	—	—	13	—	13
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 765 \$	4 017 \$	6 802 \$
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	3 491 \$	— \$	1 056 \$	1 855 \$	6 402 \$
2020					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	3 111 \$	5 862 \$	12 483 \$
Entrées	—	—	331	7	338
Acquisitions d'entreprises	1	—	—	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 442 \$	5 871 \$	12 824 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	2 124 \$	3 017 \$	5 161 \$
Amortissement	—	—	290	502	792
Pertes de valeur	—	—	—	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 414 \$	3 520 \$	5 954 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	3 491 \$	— \$	1 028 \$	2 351 \$	6 870 \$

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool à chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2021 et en 2020, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 17. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 942 \$	4 940 \$
Acquisitions d'entreprises	1	2
Solde à la clôture de l'exercice	4 943 \$	4 942 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Pertes de valeur	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 949 \$	3 948 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 976 \$	2 976 \$
Marché	376	375
Escompte	461	461
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 949 \$	3 948 \$

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 2 janvier 2021) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque liée aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt. Au 1^{er} janvier 2022, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 2 janvier 2021). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 10,8 % (entre 9,7 % et 12,7 % au 2 janvier 2021).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 2 janvier 2021). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 18. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱⁱ⁾
Placements divers et autres créances	54 \$	69 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	463	165
Créance liée aux contrats de location-financement (note 28)	78	93
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	73	61
Autres ⁱ⁾	134	137
Total des autres actifs	802 \$	525 \$

i) Comprend un montant de 29 millions de dollars lié au fonds de capital de risque au 1^{er} janvier 2022 (6 millions de dollars au 2 janvier 2021) (voir la note 33).

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. Cet investissement constitue une mesure importante alors que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix cherche à rendre les services de soins virtuels plus accessibles, dans le but d'offrir une expérience harmonieuse aux patients lorsqu'ils alternent entre les soins virtuels et les soins en personne.

En 2021, la société a acquis la participation restante de 14 millions de dollars. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait investi un total de 75 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 30 % dans Maple.

Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Passif au titre de la fidélisation	190 \$	194 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 20. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020 ⁱ⁾
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 \$	221 \$
Entrées	72	95
Paielements	(53)	(73)
Reprises	(6)	(18)
Reclassements	(1)	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	213 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	111 \$	81 \$
Partie non courante des provisions	114	132
Total des provisions	225 \$	213 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw.

Enquête du Bureau de la concurrence En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur et la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 1^{er} janvier 2022, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars au 2 janvier 2021). La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 31).

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Au 1^{er} janvier 2022, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges totalisait 54 millions de dollars (51 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Note 21. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Débiteures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
4,86 %, échéant en 2023	800 \$	800 \$
3,92 %, échéant en 2024	400	400
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
2,28 % échéant en 2030	350	350
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	32	33
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Certificats de placement garanti		
0,10 % à 3,78 %, échéant de 2022 à 2026	996	1 185
Fiducie de titrisation indépendante		
2,71 %, échéant en 2022	250	250
3,10 %, échéant en 2023	250	250
2,28 %, échéant en 2024	250	250
1,34 %, échéant en 2025	300	300
1,61 %, échéant en 2026	300	—
Fiducies de financement indépendantes	570	512
Coûts de transaction et autres	(16)	(15)
Total de la dette à long terme	7 213 \$	7 046 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 002	597
Dette à long terme	6 211 \$	6 449 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2020. Aucune débeture n'a été émise en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	2,28 %	7 mai 2030	350 \$
Total des débetures émises			350 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030 émis.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2020. Aucune débeture n'a été remboursée en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350 \$
Total des débetures remboursées			350 \$

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2021 et 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$
CPG émis	414	410
CPG arrivés à échéance	(603)	(536)
Solde à la clôture de l'exercice	996 \$	1 185 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11).

En 2021, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (300 millions de dollars en 2020), échéant le 17 juin 2026 (17 juillet 2025 en 2020) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 % (1,34 % en 2020). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2020) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 1,65 % (2,07 % en 2020) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 29).

En 2020, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2021.

Fiducies de financement indépendantes Au 1^{er} janvier 2022, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 570 millions de dollars (512 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 7 octobre 2023. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 24). En 2020, la société a prélevé puis remboursé 350 millions de dollars sur cette facilité. Aucun prélèvement n'a été effectué en 2021. Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Certificats de placement garanti	182	597
Fiducie de titrisation indépendante	250	—
Fiducie de financement indépendante	570	—
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 002 \$	597 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022
2022	1 002 \$
2023	1 333
2024	846
2025	523
2026	413
Par la suite	3 112
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	7 229 \$

Voir la note 29 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	7 046 \$	7 098 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	772 \$	1 417 \$
Remboursements sur la dette à long terme	(603)	(1 486)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	169 \$	(69) \$
Autres variations hors trésorerie	(2) \$	17 \$
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	(2) \$	17 \$
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	7 213 \$	7 046 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 22. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 25)	289 \$	329 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	115	119
Passifs financiers (note 33)	54	43
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	3	3
Autres	7	14
Total des autres passifs	468 \$	508 \$

Note 23. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 1^{er} janvier 2022 ou au 2 janvier 2021.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	347 361 480	6 837 \$	360 064 475	7 065 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 26)	1 829 170	116	601 756	35
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(15 663 281)	(310)	(13 304 751)	(263)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	333 527 369	6 643 \$	347 361 480	6 837 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(672 784)	(13) \$	(1 113 302)	(21) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(510 000)	(10)	(145 000)	(3)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	587 289	11	585 518	11
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(595 495)	(12) \$	(672 784)	(13) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	332 931 874	6 631 \$	346 688 696	6 824 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 8)	339 097 833		355 484 682	

i) Inclut 15 395 actions annulées au cours du troisième trimestre de 2021 dans le cadre d'une transaction privée qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au troisième trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a accru de 0,03 \$ et de 0,02 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,365 \$ et à 0,335 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2021 ⁱ⁾	2020
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,400 \$	1,280 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,365 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 30 décembre 2021. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 31 décembre 2021.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	472 \$	453 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B (note 8)	12	12
Total des dividendes déclarés	484 \$	465 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,365 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	15 647 886	13 304 751
Contrepartie en trésorerie payée	1 200 \$	888 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	890	625
Diminution du capital social ordinaire	310	263
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	510 000	145 000
Contrepartie en trésorerie payée	50 \$	10 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	40	7
Diminution du capital social ordinaire	10	3

Au deuxième trimestre de 2021, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 106 459 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. En 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de la société. Cette modification permettait à la société de racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait racheté 10 276 022 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

En 2021, 15 647 886 actions ordinaires (13 304 751 en 2020) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 200 millions de dollars (888 millions de dollars en 2020), y compris 7 399 437 actions ordinaires (4 940 680 en 2020) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 563 millions de dollars (336 millions de dollars en 2020).

En 2020, conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), la société a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est élevée à 205 millions de dollars. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et étaient prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société pouvait racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Note 24. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Dette bancaire	52 \$	86 \$
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme	450	575
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 002	597
Dette à long terme	6 211	6 449
Certains autres passifs ⁱ⁾	131	117
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	7 921 \$	7 848 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 297	1 379
Obligations locatives	7 542	7 522
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	16 760 \$	16 749 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 573	10 988
Total du capital sous gestion	28 333 \$	27 737 \$

i) Inclut des passifs financiers de 57 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020) liés à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (voir la note 33).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit engagée existante, de certaines débetures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 1^{er} janvier 2022 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires cible de 7,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. Au 1^{er} janvier 2022 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2022, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2021		2020	
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 668) \$	— \$	(1 900) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(142)	(145)	(158)	(163)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 810) \$	(145) \$	(2 058) \$	(163) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 130	—	2 060	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	320 \$	(145) \$	2 \$	(163) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(1)	—	(3)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	319 \$	(145) \$	(1) \$	(163) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 18)	463 \$	— \$	165 \$	— \$
Autres passifs (note 22)	(144) \$	(145) \$	(166) \$	(163) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 060 \$	— \$	2 060 \$	1 770 \$	— \$	1 770 \$
Cotisations de l'employeur	26	—	26	45	—	45
Cotisations des salariés	2	—	2	3	—	3
Prestations versées	(47)	—	(47)	(48)	—	(48)
Produits d'intérêts	52	—	52	58	—	58
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	41	—	41	237	—	237
Règlements ⁱ⁾	—	—	—	(1)	—	(1)
Autres	(4)	—	(4)	(4)	—	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 130 \$	— \$	2 130 \$	2 060 \$	— \$	2 060 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 058 \$	163 \$	2 221 \$	1 707 \$	151 \$	1 858 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	70	5	75	65	4	69
Coût financier	53	4	57	57	5	62
Prestations versées	(55)	(5)	(60)	(56)	(6)	(62)
Cotisations des salariés	2	—	2	3	—	3
(Gains actuariels) pertes actuarielles compris dans les autres éléments du résultat global	(318)	(22)	(340)	283	9	292
Règlements ⁱ⁾	—	—	—	(1)	—	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	1 810 \$	145 \$	1 955 \$	2 058 \$	163 \$	2 221 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes effectués en 2020.

En 2021, aucun achat de rentes n'a été effectué. En 2020, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. En 2020, la société a versé 1 million de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

En 2021, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 93 millions de dollars (295 millions de dollars en 2020).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 61 % aux participants actifs aux régimes (63 % en 2020);
- 12 % aux participants aux régimes différés (13 % en 2020);
- 27 % aux retraités (24 % en 2020).

En 2022, la société prévoit verser des cotisations d'environ 2 millions de dollars (cotisations de 26 millions de dollars en 2021) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	70 \$	5 \$	75 \$	65 \$	4 \$	69 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	1	4	5	(1)	5	4
Autres	4	—	4	4	—	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	75 \$	9 \$	84 \$	68 \$	9 \$	77 \$

Le tableau qui suit présente les (gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des impôts, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(41) \$	— \$	(41) \$	(237) \$	— \$	(237) \$
Ajustements liés à l'expérience	(38)	(7)	(45)	1	(3)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	(280)	(15)	(295)	282	12	294
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(2)	—	(2)	—	—	—
Total des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(361) \$	(22) \$	(383) \$	46 \$	9 \$	55 \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 7)	95	6	101	(12)	(2)	(14)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat	(266) \$	(16) \$	(282) \$	34 \$	7 \$	41 \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2021			2020		
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(47) \$	(78) \$	(125) \$	(93) \$	(87) \$	(180) \$
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	(361)	(22)	(383)	46	9	55
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(408) \$	(100) \$	(508) \$	(47) \$	(78) \$	(125) \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020	
Titres de capitaux propres				
Canadien - fonds en gestion commune	45 \$	2 %	12 \$	1 %
Étrangers - fonds en gestion commune	1 144	54 %	1 144	55 %
Total des titres de capitaux propres	1 189 \$	56 %	1 156 \$	56 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	687 \$	32 %	691 \$	34 %
- titres de sociétés	58	3 %	42	2 %
Total des titres de créance	745 \$	35 %	733 \$	36 %
Autres placements	156	7 %	123	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40	2 %	48	2 %
Total	2 130 \$	100 %	2 060 \$	100 %

Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2021		2020	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,30 %	3,20 %	2,50 %	2,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	2,50 %	2,50 %	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2022 était de 17,3 ans (19,5 ans au 2 janvier 2021).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait atteindre 4,60 % d'ici la clôture de l'exercice 2022.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2021 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	3,30 %	2,50 %	3,20 %	2,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(279) \$	(27) \$	(18) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	360 \$	28 \$	22 \$	— \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	13 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(11) \$	(1) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs En 2021, la société a inscrit une charge de 73 millions de dollars (74 millions de dollars en 2020) dans le résultat d'exploitation au titre des cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2022, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, compte tenu de ses franchises, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 56 000 employés y participant (60 000 en 2020). Les charges de 2021 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 72 millions de dollars (73 millions de dollars en 2020) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	84 \$	77 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	28	27
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	73	74
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	185 \$	178 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	31	30
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	216 \$	208 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 27)	208 \$	200 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	8	8
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	216 \$	208 \$

i) Comprend des charges liées au règlement négligeables en 2020 se rapportant à des achats de rentes.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, s'est établie à 59 millions de dollars en 2021 (49 millions de dollars en 2020) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Autres passifs (note 22)	3 \$	3 \$
Surplus d'apport	116	109

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2021		2020	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 259 645	61,19 \$	6 317 922	57,57 \$
Attribution	1 926 951	64,27 \$	1 851 415	70,03 \$
Exercice (note 23)	(1 829 170)	56,02 \$	(601 756)	50,32 \$
Renonciation/annulation	(925 977)	64,22 \$	(307 936)	61,28 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	6 431 449	63,15 \$	7 259 645	61,19 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 285 608	59,79 \$	2 758 738	55,99 \$

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 1^{er} janvier 2022 :

	Options en circulation en 2021			Options exerçables en 2021	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
53,41 \$ – 60,40 \$	2 392 382	2,2	56,92 \$	1 674 267	57,03 \$
60,41 \$ – 65,57 \$	2 352 559	5,3	63,93 \$	360 807	65,52 \$
65,58 \$ – 97,44 \$	1 686 508	5,3	70,90 \$	250 534	69,98 \$
	6 431 449		63,15 \$	2 285 608	59,79 \$

En 2021, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 81,97 \$ (68,22 \$ en 2020) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 102 millions de dollars (30 millions de dollars en 2020) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2021 s'est élevée à 17 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2021 et en 2020 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2021	2020
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %	1,9 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,3 % – 20,6 %	13,5 % – 20,1 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % – 1,6 %	0,3 % – 1,2 %
Durée de vie attendue des options	3,8 – 6,2 ans	3,7 – 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % (9,0 % au 2 janvier 2021) a été appliqué au 1^{er} janvier 2022.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions temporairement inaccessibles à l'ouverture de l'exercice	894 272	1 032 832
Attribution	372 015	242 797
Réinvestissement	14 835	23 666
Règlement	(371 474)	(367 020)
Renonciation	(110 303)	(38 003)
Unités d'actions temporairement inaccessibles à la clôture de l'exercice	799 345	894 272

La juste valeur des UATI attribuées en 2021 s'est établie à 25 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	666 400	662 695
Attribution	281 099	237 391
Réinvestissement	11 177	16 301
Règlement	(231 952)	(218 955)
Renonciation	(110 307)	(31 032)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	616 417	666 400

La juste valeur des UAR attribuées en 2021 s'est établie à 18 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2021, la société a procédé au règlement de 603 426 UATI et UAR (585 975 en 2020), dont 587 289 (585 518 en 2020) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 23). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2020) du capital social et à une hausse nette de 23 millions de dollars (21 millions de dollars en 2020) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	380 481	336 897
Attribution	32 829	35 008
Réinvestissement	6 162	8 576
Règlement	(58 156)	—
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	361 316	380 481

La juste valeur des UAD attribuées en 2021 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	56 856	45 258
Attribution	5 399	10 310
Réinvestissement	1 066	1 288
Règlement	(848)	—
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	62 473	56 856

La juste valeur des UADD attribuées en 2021 était négligeable (1 million de dollars en 2020).

Note 27. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020 ⁽ⁱ⁾
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 983 \$	6 848 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	180	174
Autres avantages du personnel à long terme (note 25)	28	26
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	55	46
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(69)
Total des charges au titre des avantages du personnel	7 134 \$	7 025 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 28. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins.

À titre de preneur

Actifs au titre de droits d'utilisation Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021		
	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 083 \$	85 \$	9 168 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	128	—	128
Prorogations de contrats de location et autres éléments	830	13	843
Solde à la clôture de l'exercice	10 041 \$	98 \$	10 139 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 915 \$	46 \$	1 961 \$
Amortissement	969	18	987
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	16	—	16
Solde à la clôture de l'exercice	2 900 \$	64 \$	2 964 \$
Valeur comptable au :			
1^{er} janvier 2022	7 141 \$	34 \$	7 175 \$
(en millions de dollars canadiens)	2020		
	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 273 \$	68 \$	8 341 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	186	—	186
Prorogations de contrats de location et autres éléments	624	17	641
Solde à la clôture de l'exercice	9 083 \$	85 \$	9 168 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	955 \$	24 \$	979 \$
Amortissement	943	22	965
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	17	—	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 915 \$	46 \$	1 961 \$
Valeur comptable au :			
2 janvier 2021	7 168 \$	39 \$	7 207 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 901 \$	9 110 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	125	184
Prorogations de contrats de location et autres éléments	833	631
Paiements au titre de la location	(1 360)	(1 393)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 6)	340	369
Solde à la clôture de l'exercice	8 839 \$	8 901 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 297 \$	1 379 \$
Obligations locatives	7 542	7 522
Total des obligations locatives	8 839 \$	8 901 \$

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	1 268 \$	1 321 \$	1 168 \$	1 108 \$	889 \$	3 219 \$	8 973 \$	9 464 \$

Au 1^{er} janvier 2022, la société avait aussi des engagements de 842 millions de dollars (270 millions de dollars au 2 janvier 2021) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2021, un montant de 26 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2021, un montant de 393 millions de dollars (389 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 1^{er} janvier 2022, environ 13 % des obligations locatives (10 % au 2 janvier 2021) avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 1^{er} janvier 2022, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 16 milliards de dollars (15 milliards de dollars au 2 janvier 2021) se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2021, la société a cédé puis reloué deux immeubles de commerce de détail (un immeuble de bureaux en 2020) et comptabilisé un profit de 1 million de dollars (perte de 1 million de dollars en 2020) dans les frais de vente et charges générales et administratives. La société a également cédé et reloué un immeuble de commerce de détail supplémentaire en 2021 (cinq immeubles de commerce de détail supplémentaires en 2020) et ces transactions ne répondaient pas aux critères de ventes d'actifs aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location (voir la note 33).

À titre de bailleur

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 18). En 2021, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur de néant (5 millions de dollars en 2020).

Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	18 \$	19 \$	13 \$	10 \$	9 \$	21 \$	90 \$	109 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(3)	(3)	(2)	(1)	(1)	(2)	(12)	(16)
Total des montants à recevoir aux termes de contrats de location- financement (note 18)	15 \$	16 \$	11 \$	9 \$	8 \$	19 \$	78 \$	93 \$

Contrats de location simple En 2021, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 26 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020), dont une tranche de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) provenait de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes des contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	14 \$	12 \$	10 \$	9 \$	6 \$	12 \$	63 \$	75 \$

Note 29. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱ⁾	96 \$	— \$	— \$	96 \$	117 \$	— \$	— \$	117 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	1	—	1	—	—	—	—
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	29	29	—	—	6	6
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	3	2	—	5	—	—	3	3
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	— \$	8 106 \$	— \$	8 106 \$	— \$	8 292 \$	— \$	8 292 \$
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	57	57	—	—	48	48
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	—	1	—	—	—	—
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	1	1	4	7	—	11

i) Certains autres actifs, certains placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars en 2021 (perte de 2 millions de dollars en 2020) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, un profit net de 16 millions de dollars a été comptabilisé en 2021 (perte nette de 24 millions de dollars en 2020) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 3 millions de dollars en 2021 (profit de 2 millions de dollars en 2020) liée à ces dérivés. De plus, un passif de 1 million de dollars correspondant a été inscrit dans les fournisseurs et autres passifs au 1^{er} janvier 2022 (actif de 3 millions de dollars au 2 janvier 2021). Au 1^{er} janvier 2022, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit (une perte) lié(e) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 1^{er} janvier 2022, un montant de 96 millions de dollars de titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (117 millions de dollars au 2 janvier 2021) était inscrit dans les placements à court terme et autres actifs aux bilans consolidés. La Banque PC a comptabilisé une perte latente liée à la juste valeur de 1 million de dollars en 2021 (profit latent lié à la juste valeur de 1 million de dollars en 2020) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	1 ^{er} janvier 2022		
	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)			
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	— \$	(1) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	6	(7)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	1	1	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	7 \$	(8) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	— \$	1 \$
Autres dérivés non financiers	3	—	18
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	19 \$
Total des dérivés	5 \$	7 \$	11 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 120 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2021, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (voir la note 21).
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	— \$	(40) \$	(5) \$
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱ⁾	—	1	(4)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	(39) \$	(9) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(7) \$	— \$	(3) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(23)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(11) \$	— \$	(26) \$
Total des dérivés	(11) \$	(39) \$	(35) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars (se reporter à la note 21). La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date respective de règlement.
- ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 30. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux certificats de placement garanti pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 1^{er} janvier 2022 :

	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	321 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	321 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dettes bancaires	52	—	—	—	—	—	52
Dépôts à vue de clients	75	—	—	—	—	—	75
Dettes à court terme ⁱⁱ⁾	450	—	—	—	—	—	450
Passifs financiers ⁱⁱⁱ⁾	3	3	3	4	4	35	52
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts ^{iv)}	1 295	1 607	1 071	733	613	4 299	9 618
Autres passifs	3	—	—	—	—	—	3
Total	2 199 \$	1 610 \$	1 074 \$	737 \$	617 \$	4 334 \$	10 571 \$

i) La société a exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 32).

iii) Représentent l'engagement de la société au titre des paiements contractuels se rapportant à la vente de six immeubles de commerce de détail à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (voir la note 33).

iv) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiduciaires de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 1^{er} janvier 2022.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises et les cours des actions ordinaires ainsi que de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 14 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 1^{er} janvier 2022, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 4 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 31. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelles cotisations.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2021 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars est inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 32. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 331 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022 (339 millions de dollars au 2 janvier 2021). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 2 janvier 2021) et un montant total de 469 millions de dollars (470 millions de dollars au 2 janvier 2021) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 1^{er} janvier 2022, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 52 millions de dollars au total (86 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 21). Au 1^{er} janvier 2022, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 2 janvier 2021) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 2 janvier 2021) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. La société garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'Agence du revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 31), la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotisation. Par suite de la décision de la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement s'élève à 56 millions de dollars (52 millions de dollars au 2 janvier 2021). La société s'attend à ce que le cautionnement soit libéré en 2022 en raison de la décision favorable de la Cour suprême (voir la note 31).

Garantie sous forme de trésorerie Au 1^{er} janvier 2022, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 93 millions de dollars (102 millions de dollars au 2 janvier 2021), dont un montant négligeable (montant négligeable au 2 janvier 2021) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 1^{er} janvier 2022, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 2 janvier 2021).

La société a mis en place, au nom d'une de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 2 janvier 2021) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (9 % au 2 janvier 2021) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 41 millions de dollars (52 millions de dollars au 2 janvier 2021) (voir la note 11).

Note 33. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 175 475 019 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, de 78 650 662 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 53,6 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 473 636 actions ordinaires de la société, soit environ 0,1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 1^{er} janvier 2022, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,8 % au 2 janvier 2021). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 55,9 % (57,0 % au 2 janvier 2021) des produits locatifs de Propriétés de Choix et occupant 56,0 % de sa superficie locative brute au 1^{er} janvier 2022 (55,3 % au 2 janvier 2021). La société conclut également diverses ententes et transactions avec Propriétés de Choix.

La société a également effectué des achats entre parties liées auprès de Weston Foods, une ancienne filiale de Weston. En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2021	2020
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston ^{vi)}	541 \$	624 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	1	1
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	32	41
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	54 \$	47 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	19	18
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	—	3
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	751 \$	733 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	—	1
Paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix	2	—
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	(2)	(1)

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun. Au 1^{er} janvier 2022, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 1 million de dollars (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) En 2021, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 528 millions de dollars (515 millions de dollars en 2020) et des charges d'exploitation de 223 millions de dollars (218 millions de dollars en 2020).
- v) En 2021, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2020). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.
- vi) En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Weston ⁱ⁾	10 \$	55 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	3	(8)

i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société participe également à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives, au régime collectif. En 2021 et en 2020, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	9
Rémunération totale	18 \$	15 \$

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans. À ce jour, la société a investi 15 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, dont une tranche de 9 millions de dollars a été investie en 2021 (6 millions de dollars en 2020) (voir la note 18).

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention de gestion d'immeubles a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention d'administration des contrats de sous-location a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Lettres de crédit Au 1^{er} janvier 2022, la société n'avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, aucune lettre de crédit se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	478 \$	507 \$	474 \$	478 \$	407 \$	1 778 \$	4 122 \$	3 986 \$

Passifs financiers En 2021, la société a cédé un immeuble de commerce de détail (cinq immeubles de commerce de détail en 2020) à Propriétés de Choix pour un produit totalisant 12 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020). L'immeuble a été reloué par la société. Cette transaction ne répondait pas aux critères de vente d'actif aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle de l'immeuble aux termes des contrats de location. Le produit total a été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 1^{er} janvier 2022, un montant de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 54 millions de dollars (43 millions de dollars au 2 janvier 2021), dans les autres passifs (voir la note 22). En 2021, des charges d'intérêts de 3 millions de dollars (charges négligeables en 2020) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 6) et un remboursement de 4 millions de dollars (remboursement négligeable en 2020) a été effectué sur les passifs financiers envers Propriétés de Choix.

Note 34. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*^{MC}. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	52 269 \$	1 182 \$	(281) \$	53 170 \$	51 859 \$	1 097 \$	(242) \$	52 714 \$
Résultat d'exploitation	2 713 \$	224 \$	— \$	2 937 \$	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	431	64	—	495	655	87	—	742
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 282 \$	160 \$	— \$	2 442 \$	1 576 \$	47 \$	— \$	1 623 \$
Résultat d'exploitation	2 713 \$	224 \$	— \$	2 937 \$	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623	41	—	2 664	2 571	25	—	2 596
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	492	—	—	492	552	—	—	552
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(506)	—	—	(506)	(509)	—	—	(509)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	5 322 \$	265 \$	— \$	5 587 \$	4 845 \$	159 \$	— \$	5 004 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	2 117	41	—	2 158	2 062	25	—	2 087
Montant ajusté du résultat d'exploitation	3 205 \$	224 \$	— \$	3 429 \$	2 783 \$	134 \$	— \$	2 917 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 427 millions de dollars (460 millions de dollars en 2020).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur. Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entrée en vigueur à l'exercice 2021. Aux termes de la nouvelle méthode, la société n'apporte plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi et d'autres éléments. Se reporter à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour obtenir des renseignements sur le changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Alimentation au détail	37 481 \$	37 596 \$
Pharmacies au détail		
Médicaments sur ordonnance	7 224 \$	6 758 \$
Produits de l'avant du magasin	7 564	7 505
	14 788 \$	14 263 \$
Total du secteur Vente au détail	52 269 \$	51 859 \$
Services financiers	1 182	1 097
Éliminations ⁱ⁾	(281)	(242)
Total	53 170 \$	52 714 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Total des actifs		
Vente au détail	31 613 \$	31 300 \$
Services financiers	5 001	4 573
	36 614 \$	35 873 \$

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail ⁱ⁾	1 154 \$	1 193 \$
Services financiers	29	31
	1 183 \$	1 224 \$

i) En 2021, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 1 million de dollars qui ont été effectués en 2020 et transférés en provenance des autres actifs. En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 1^{er} janvier 2022, au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020 ³⁾	2019 ³⁾
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	53 170 \$	52 714 \$	48 037 \$
Augmentation des produits	0,9 %	9,7 %	2,9 %
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$	2 270 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004	4 775
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %	9,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$	747 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	684	742	747
Bénéfice net	1 976	1 192	1 131
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875	1 108	1 081
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 863	1 096	1 069
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499	1 427
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	5,45 \$	3,06 \$	2,90 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	5,59 \$	4,18 \$	3,87 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 440 \$	1 937 \$	1 190 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827	5 191	3 960
Dépenses d'investissement	1 183	1 224	1 206
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 959	2 247	1 210
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,6 x	2,9 x	3,1 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	17,3 %	13,8 %	12,9 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,8 %	8,1 %	7,5 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 1^{er} janvier 2022, au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020 ³⁾	2019 ³⁾
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	52 269 \$	51 859 \$	47 099 \$
Résultat d'exploitation	2 713	2 231	2 082
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	16 041	15 300	13 998
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	30,7 %	29,5 %	29,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 322 \$	4 845 \$	4 565 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	9,3 %	9,7 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623 \$	2 571 \$	2 502 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁴⁾	0,3 %	8,6 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁴⁾	5,0 %	4,9 %	3,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	8,4 %	5,3 %	4,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,1 %	4,5 %	2,9 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,2	71,0	70,8
Nombre de magasins détenus par la société	545	550	548
Nombre de magasins franchisés	551	542	540
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 342	1 347	1 343
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	1 182 \$	1 097 \$	1 196 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	160	47	105
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3 128 \$	3 165 \$	3 298 \$
Créances sur cartes de crédit	3 443	3 109	3 624
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	205	237	196
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	12,7 %	13,3 %	13,5 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	2,5 %	3,4 %	3,4 %

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2021 – Revue financière de la société, à la page 162.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- 4) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.

Glossaire

Terme	Définition
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes comparables, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles (voir les notes 14 et 16 afférentes aux états financiers consolidés de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles, les intérêts versés et les paiements nets au titre de la location (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société »).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
Prix moyen des articles	Croissance, d'un exercice à l'autre, des produits du secteur de l'alimentation au détail par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de la société au cours du trimestre. Le prix moyen des articles est calculé en divisant l'ensemble des ventes par le nombre d'articles pour la période choisie.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.

Glossaire

Terme	Définition
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés	Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2021, Galen G. Weston détenait, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de sa participation majoritaire dans Weston, environ 52,7 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2021, 333 527 369 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2021 s'est établi à 556 212.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2021, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2021 s'est établi à 6 224.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles sont accompagnées des symboles ^{MC} ou ^{MD}, ou elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2022 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de Les Compagnies Loblaw Limitée au lieu virtuellement via une webdiffusion en direct le jeudi 5 mai 2022 à 11 h (HAE). La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2022 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

wellwise.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé

Shoppers Drug Mart^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}

Les Compagnies
Loblaw
Limitée